



Plan de développement d'une communauté nourricière

23 mai 2025

Ville de
Sherbrooke

Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN), adopté le 2 septembre 2025 par le conseil municipal (2021-2025), sous le mandat de la mairesse Évelyne Beaudin, de la présidente de la commission de développement économique Christelle Lefèvre, d'Éric Sévigny, directeur général de la Ville de Sherbrooke et de Véronique Angers, directrice générale adjointe.

Ce projet a été piloté par le Service du développement économique, sous la direction de M. Philippe Cadieux, avec la collaboration des membres du comité de pilotage du PDCN et de la Direction de santé publique de l'Estrie. Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

Table des matières

Date d'adoption et collaboration	2
Mot de la mairesse	4
Mot de la présidente de la Commission de développement économique ..	5
Historique du projet	6
Démarche de réalisation	10
Portrait	13
Diagnostic	59
Vision	78
Mise en œuvre	85
Plan d'action	88
Projet porteur 1 : Gouvernance alimentaire sherbrookoise	89
Projet porteur 2 : Infrastructures alimentaires collectives	90
Projet porteur 3 : Accès à une alimentation saine et locale.....	92
Projet porteur 4 : Production durable et valorisation du territoire productif	94
Projet porteur 5 : Éducation et littératie alimentaire	96
Projet porteur 6 : Circularité des ressources alimentaires	98
Projet porteur 7 : Réglementation adaptée aux projets nourriciers ..	100
Liste des sigles et acronymes	102
Glossaire	104
Annexes	109

Mot de la mairesse



ÉVELYNE BEAUDIN

Mairesse de la Ville
de Sherbrooke

Que le territoire sherbrookois soit composé au tiers de terres agricoles est d'une richesse unique. Cette richesse nous positionne avantageusement pour nourrir l'esprit de collaboration et de solidarité qui définit notre communauté.

Avec ce Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN), nous avons l'opportunité de renforcer notre autonomie alimentaire et d'assurer un accès équitable à une alimentation saine et locale pour tous et toutes. Il faut le dire : l'autonomie alimentaire n'est plus un luxe, c'est une nécessité. Chaque potager en façade, chaque jardin collectif et chaque projet d'agriculture urbaine contribue à faire germer

un système alimentaire plus juste et inclusif.

L'alimentation est bien plus qu'une question de consommation : elle est un moteur de cohésion sociale, de partage, de savoir-faire et de résilience collective. En arrimant le PDCN avec notre Plan de développement de la zone agricole (PDZA), Sherbrooke se démarque comme une ville innovante et avant-gardiste.

Sherbrooke est également le premier territoire au Québec à s'appuyer sur le droit à l'alimentation pour le développement de son système alimentaire, en se dotant de la Charte alimentaire sherbrookoise, coconstruite avec les acteurs du milieu.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans ce Plan qui est le fruit d'un large engagement collectif : quatre consultations thématiques avec les parties prenantes, deux forums réunissant des organisations directement concernées et plusieurs centaines de citoyennes et citoyens ayant répondu à l'appel par le biais d'un sondage.

Ensemble, nous faisons de Sherbrooke une ville nourricière d'avenir.

Mot de la présidente de la Commission de développement économique



CHRISTELLE LEFÈVRE

Conseillère municipale,
district de Saint-Élie

Depuis quelques années, des groupes de citoyennes et de citoyens se sont penchés sur les enjeux alimentaires de Sherbrooke. Ces personnes nous ont interpellées en nous proposant de réaliser le premier PDCN. Les défis climatiques et économiques nous forcent effectivement à repenser les manières dont nous avons accès à une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. La pandémie nous a aussi reconfirmé l'importance d'un approvisionnement local.

À la suite de la mise à jour de notre PDZA, qui se concentre sur l'activité agricole, il était logique de poursuivre nos réflexions en nous penchant sur d'autres aspects de notre alimentation locale.

Grâce à un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), nous avons pu aller de l'avant.

Les deux outils étant complémentaires — et ayant la chance d'exercer à la fois des compétences de Ville et de municipalité régionale de comté (MRC) qui nous permettent d'être l'auteur du PDZA (compétences MRC) et du PDCN (compétences municipales) — nous avons choisi d'aller un peu plus loin pour mieux les faire travailler ensemble avec une Charte alimentaire sherbrookoise dans une vision plus globale d'un système alimentaire local. Nous voulions que cette démarche soit participative et ancrée dans les milieux afin de consolider les liens entre les acteurs du système alimentaire local. C'était pour nous l'occasion de comprendre et d'analyser la situation alimentaire actuelle, de formuler une vision d'avenir de l'agriculture plurielle (commerciale, communautaire et citoyenne) et d'élaborer un plan d'action.

Nous avons identifié plusieurs enjeux et plusieurs objectifs afin de nourrir plus sainement, plus localement, plus efficacement, de manière durable et résiliente l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Je remercie toutes les personnes, organismes, intervenantes et intervenants qui ont enrichi notre travail en partageant la multiplicité des réalités vécues dans la population dans le but de favoriser notre sécurité et la souveraineté alimentaire locale.



HISTORIQUE DU PROJET

La volonté de structurer les actions entourant le système alimentaire local et de favoriser des milieux de vie nourriciers s'est progressivement affirmée à Sherbrooke. Ce cheminement a été rendu possible grâce à l'apport de plusieurs initiatives complémentaires : les actions de la Santé publique, l'engagement des organismes communautaires en sécurité alimentaire, la participation de groupes citoyens et l'implication de la Ville de Sherbrooke dans le développement agricole, à l'échelle locale et régionale. L'ensemble de ces démarches et de ces acteurs ont jeté les bases nécessaires afin que Sherbrooke, qui assume le double rôle de ville et de municipalité régionale de comté (MRC), se dote de son premier Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN).



Qu'est-ce que le PDCN ?

Le PDCN est « un exercice de planification qui vise à développer un système alimentaire local et à le mettre en valeur. Il comprend un état de situation et présente des possibilités de développement pour les ingrédients du système alimentaire. Ce plan a également au cœur de sa démarche les interactions entre les acteurs du monde agroalimentaire, l'ancrage au territoire et l'accès à des aliments sains, frais et locaux¹. » Il permet de définir les priorités et de mobiliser la communauté autour d'une vision, d'objectifs et d'actions réalisables à mettre en œuvre, en misant sur une variété d'activités nourricières inclusives et collectives.

¹ Gouvernement du Québec. *Plan de développement d'une communauté nourricière*. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/protection-mise-en-valeur-territoire-agricole/developpement-communaute-nourriciere>

Qu'est-ce qu'une ville nourricière ?

Selon l'organisme *Vivre en Ville*, le développement d'une ville ou d'une communauté nourricière repose sur cinq ingrédients principaux : un territoire productif, des entreprises prospères et responsables, un accès amélioré aux aliments sains, une demande de proximité accrue et un cycle de vie optimisé, auxquels s'ajoute une gouvernance alimentaire locale.



Fondé en décembre 2002, le Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke (CSAS) est issu d'un mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à consolider et à développer des initiatives en sécurité alimentaire. À Sherbrooke, la Régie régionale a ciblé le Carrefour des cuisines collectives et Moisson Estrie pour répondre à ce mandat. Plutôt que de travailler séparément, ces organismes ont choisi de s'unir à d'autres acteurs du secteur alimentaire et de former ainsi une alliance qui a donné naissance au CSAS. Composé d'une vingtaine de partenaires dont les missions vont de l'aide alimentaire à la littératie alimentaire, le Collectif se rencontre pour discuter des enjeux vécus sur le territoire et se concerte pour trouver des solutions pérennes afin de favoriser l'accès à une saine alimentation.

Le potentiel nourricier de Sherbrooke a été semé dans l'imaginaire collectif en 2014, lors de la première édition du spectacle-conférence intitulé « Sherbrooke ville nourricière », qui a rassemblé plus de 1000 personnes et 11 conférencières et conférenciers au Théâtre Granada. Une seconde édition de l'événement s'est tenue en 2015.

Trois ans plus tard, en 2018, Sherbrooke a adopté son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA), dont l'objectif est de mettre en valeur et de favoriser le développement de cette zone et des entreprises agricoles. Puis, avec la création de programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour soutenir l'élaboration d'un Plan d'agriculture urbaine (PAU) en 2019 et celle d'un PDCN en 2020, plusieurs mobilisations citoyennes en faveur de l'agriculture urbaine ont émergé à Sherbrooke. Entre autres, des soirées citoyennes se sont tenues en 2021 et 2022 sur le thème des communautés nourricières et de la pertinence d'un PDCN pour la Ville de Sherbrooke.

Dès 2023, les conditions favorables étaient réunies pour l'élaboration d'un PDCN à Sherbrooke. Lors du Forum sur la sécurité alimentaire organisé par le CSAS en octobre 2023, le projet de communauté nourricière a été identifié comme levier stratégique pour renforcer la sécurité alimentaire à Sherbrooke et priorisé par les personnes intervenantes et participantes. Entretemps, les consultations pour la mise à jour du plan d'action du PDZA de Sherbrooke ont débuté à l'automne 2023. Le souhait d'arrimer un futur PDCN au PDZA, alors en révision, a réveillé de nouvelles intentions : mieux comprendre les divers enjeux relatifs au système alimentaire, dont celui de la sécurité alimentaire, susciter l'intérêt de nouveaux acteurs du milieu et approfondir une réflexion transversale sur les maillons de ce système.

Alors qu'un appel de projets pour le Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 du MAPAQ était en cours, la Ville de Sherbrooke a autorisé une demande de subvention en novembre 2023 pour l'élaboration d'un PDCN. Celle-ci a été acceptée en mars 2024. La consultation et la mobilisation renouvelées du milieu agricole pour le PDZA ont offert de nouveaux atouts sur lesquels fonder l'élaboration du PDCN. Ainsi, à la lumière des principaux ingrédients requis pour constituer une communauté nourricière (voir figure 1), le processus qui a débuté à l'été 2024 jouissait d'une avance d'environ 40 % grâce aux démarches menées pour le PDZA.

En octobre 2024, lors de la Journée de la sécurité alimentaire, qui se déroulait sous le thème du décloisonnement de la sécurité alimentaire, s'est tenu le premier atelier de consultation participative du PDCN de Sherbrooke.

Afin de garder un fil conducteur dans l'ensemble du PDCN, le portrait, le diagnostic et le plan d'action ont été structurés autour des cinq principaux ingrédients du développement d'une communauté nourricière.

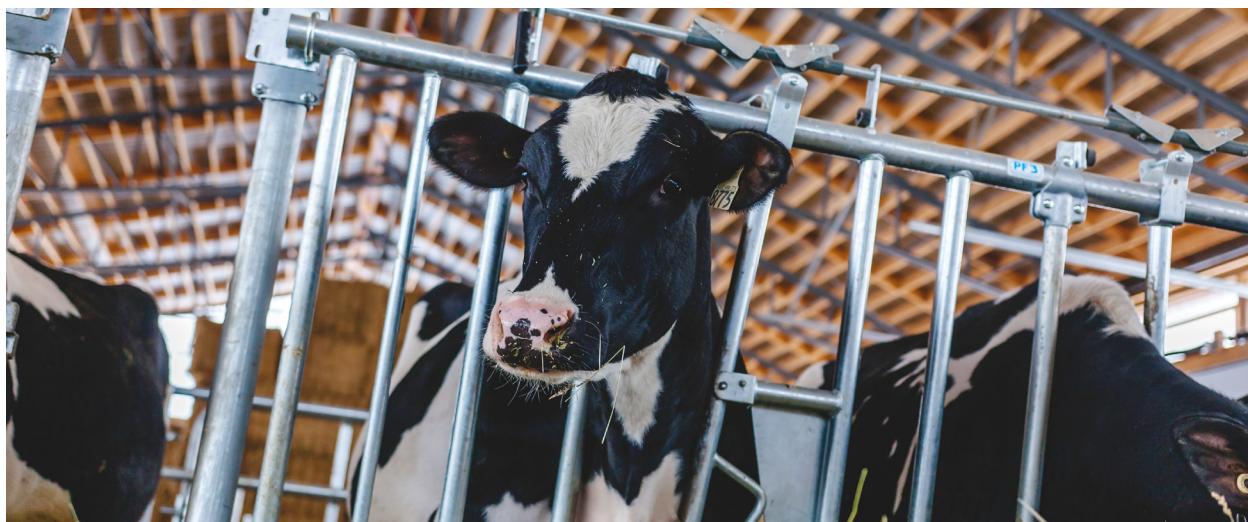
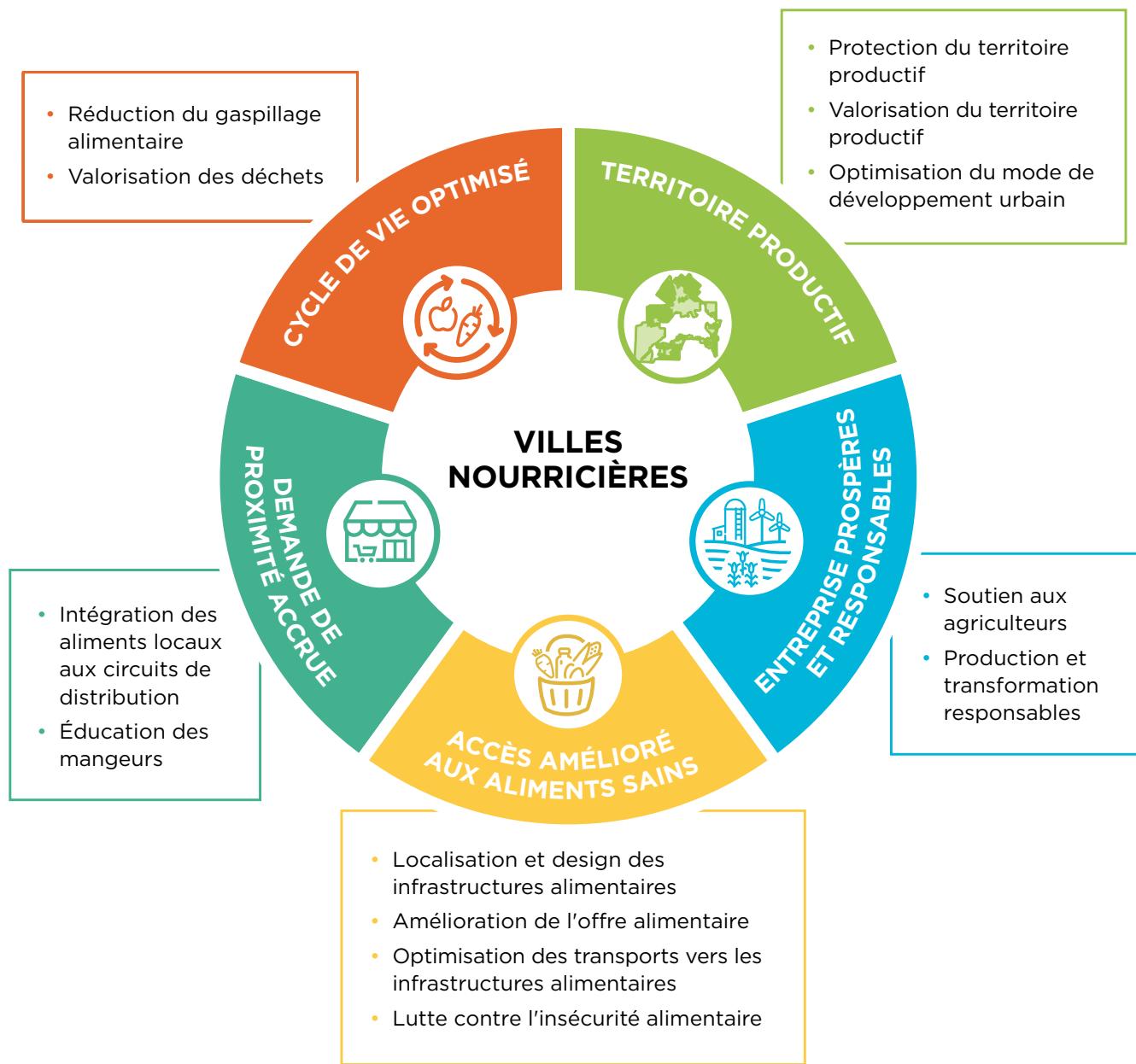


Figure 1 – Principaux ingrédients permettant de placer l'alimentation au cœur des collectivités



Source : Villes nourricières, Vivre en Ville.



DÉMARCHE DE RÉALISATION

L'élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) de la Ville de Sherbrooke a débuté en octobre 2024 et a été complétée en mai 2025 (voir figure 2). La mise en œuvre de son plan d'action est prévue de 2025 à 2030.

Afin de s'assurer que le PDCN concorde avec les divers défis et enjeux vécus par les partenaires du milieu et que sa mise en œuvre s'ancre bien dans la communauté, la Ville a misé sur une démarche de consultation basée sur la coconstruction. À chaque étape de réalisation, les parties prenantes concernées ont été au cœur de la démarche. Un comité de pilotage, formé de divers acteurs du milieu, a eu pour mandat d'orienter cette démarche de réalisation. La mise en place du PDCN s'est déroulée en quatre cycles de travail, articulés autour d'ateliers thématiques et de trois forums de consultation.

Les activités de coconstruction ont débuté avec la tenue de quatre ateliers thématiques, en octobre et novembre 2024. Les trois premiers ateliers portaient respectivement sur les thématiques suivantes : sécurité alimentaire; agriculture urbaine; infrastructures et distribution agroalimentaire. Lors de ces ateliers, les personnes participantes ont identifié les enjeux et les actions à mettre en place pour chaque thématique, de même que les parties prenantes concernées. Le quatrième atelier a réuni des membres du personnel de la Ville provenant de plusieurs services². Lors de cette rencontre, les différents services de la Ville se sont vu présenter le plan d'action préliminaire du PDCN, issu du travail réalisé au cours des trois premiers ateliers. Les membres du personnel présents ont discuté des possibilités et des freins relatifs à chacune des actions proposées, en lien avec les diverses planifications et réglementations de la Ville.

² Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC), Service de la planification et de la gestion du territoire (SPGT), Service du développement économique (SDE), Service des communications et de l'expérience citoyenne (SCEC), Service de l'entretien des infrastructures (SEI), Service du développement stratégique du territoire (SDST), Bureau de l'environnement (BENV), Hydro-Sherbrooke (HS), arrondissements (DARR).

À la suite de la tenue des ateliers thématiques, le comité de pilotage du PDCN a retenu sept thématiques prioritaires :

1.
Valorisation
du territoire
productif
urbain;

2.
Localisation
et design des
infrastructures
alimentaires;

3.
Valorisation
des déchets
et réduction
du gaspillage
alimentaire;

4.
Production
responsable
et soutien;

5.
Optimisation
du mode de
développement
urbain;

6.
Éducation
et littératie
alimentaire;

7.
Amélioration de l'offre alimentaire,
lutte contre l'insécurité alimentaire
et optimisation des transports.



Lors d'un premier forum tenu le 31 janvier 2025, chacune de ces thématiques a fait l'objet d'une table de travail réunissant les parties prenantes concernées, afin de dégager des enjeux plus spécifiques et de prioriser les pistes de solutions appropriées.

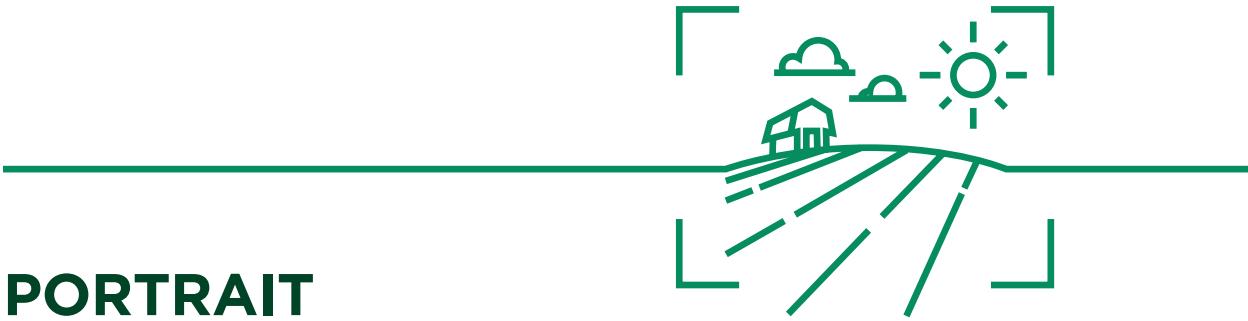
Par la suite, une rencontre du comité de pilotage a permis d'amalgamer les différentes pistes de solutions identifiées par les parties prenantes. Puis, celles-ci ont été transformées en projets porteurs, qui couvrent plusieurs enjeux et requièrent la collaboration de plusieurs acteurs du milieu.

Suivant l'élaboration préliminaire des projets porteurs, un deuxième forum s'est tenu le 28 février 2025. Cet événement a permis à la trentaine de personnes participantes, réparties en sous-groupes, de coconstruire les différents projets porteurs retenus par le comité, afin que ceux-ci prennent ancrage dans la collectivité. Chaque sous-groupe a travaillé au plan de déploiement et d'action d'un projet porteur. Les fruits du travail effectué par les parties prenantes lors de ce deuxième forum ont mené à la création de fiches projets, présentées dans le plan d'action du PDCN 2025-2030.

Enfin, un troisième et dernier forum a eu lieu le 2 mai 2025 dans les locaux du Quartier général de l'entrepreneuriat. Prenant la forme d'un salon agricole où des kiosques animés présentaient chacun des sept projets porteurs retenus, ce forum a permis aux personnes participantes de bien comprendre ces projets et d'en faire une dernière évaluation.

Figure 2 - Échéancier de la démarche de réalisation du PDCN de la Ville de Sherbrooke

OCTOBRE-NOVEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER 2025	MAI 2025
Ateliers thématiques <ul style="list-style-type: none">• Identifier les pistes de solutions• Trouver les moyens d'action• Identifier les causes<ul style="list-style-type: none">1. Sécurité alimentaire2. Agriculture urbaine3. Infrastructures et distribution4. Services municipaux	Forum 1 <ul style="list-style-type: none">• Clarifier les enjeux• Liens entre parties prenantes• Éléments de charte alimentaire	Forum 2 <ul style="list-style-type: none">• Bonification et développement des projets porteurs	Forum 3 <ul style="list-style-type: none">• Validation du PDCN• Éléments de mise en œuvre



PORTRAIT

Territoire productif

Zone agricole

La mise en valeur et la protection du territoire agricole sont indispensables pour développer la fonction nourricière de la Ville de Sherbrooke et assurer la pérennité des entreprises agricoles.

Le territoire productif de Sherbrooke est principalement constitué de sa zone agricole, telle que décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Ce territoire protégé est situé en périphérie du noyau urbain. Selon les données de 2023 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la zone agricole de la Ville de Sherbrooke est d'une superficie de 13 359 hectares (ha), représentant 37 % de la superficie totale de son territoire de 35 378 ha. Elle a diminué de 0,6 %, soit 79 ha, entre 2012 et 2023 (voir tableau 1).

Tableau 1 – Portrait du territoire agricole de la Ville de Sherbrooke en 2023

Superficie totale du territoire (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	% du territoire en zone agricole	Superficie cultivée (%)	Inclusions (ha)	Exclusions (ha)
35 378	13 359	37 %	57,2 %	90	214

Sources : Statistique Canada. *Tableau 32-10-0249-01, Utilisation des terres, Recensement de l'agriculture 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210024901>; CPTAQ. Rapports annuels de gestion 2018-2019, 2022-2023.



Zone rurale et zone urbaine

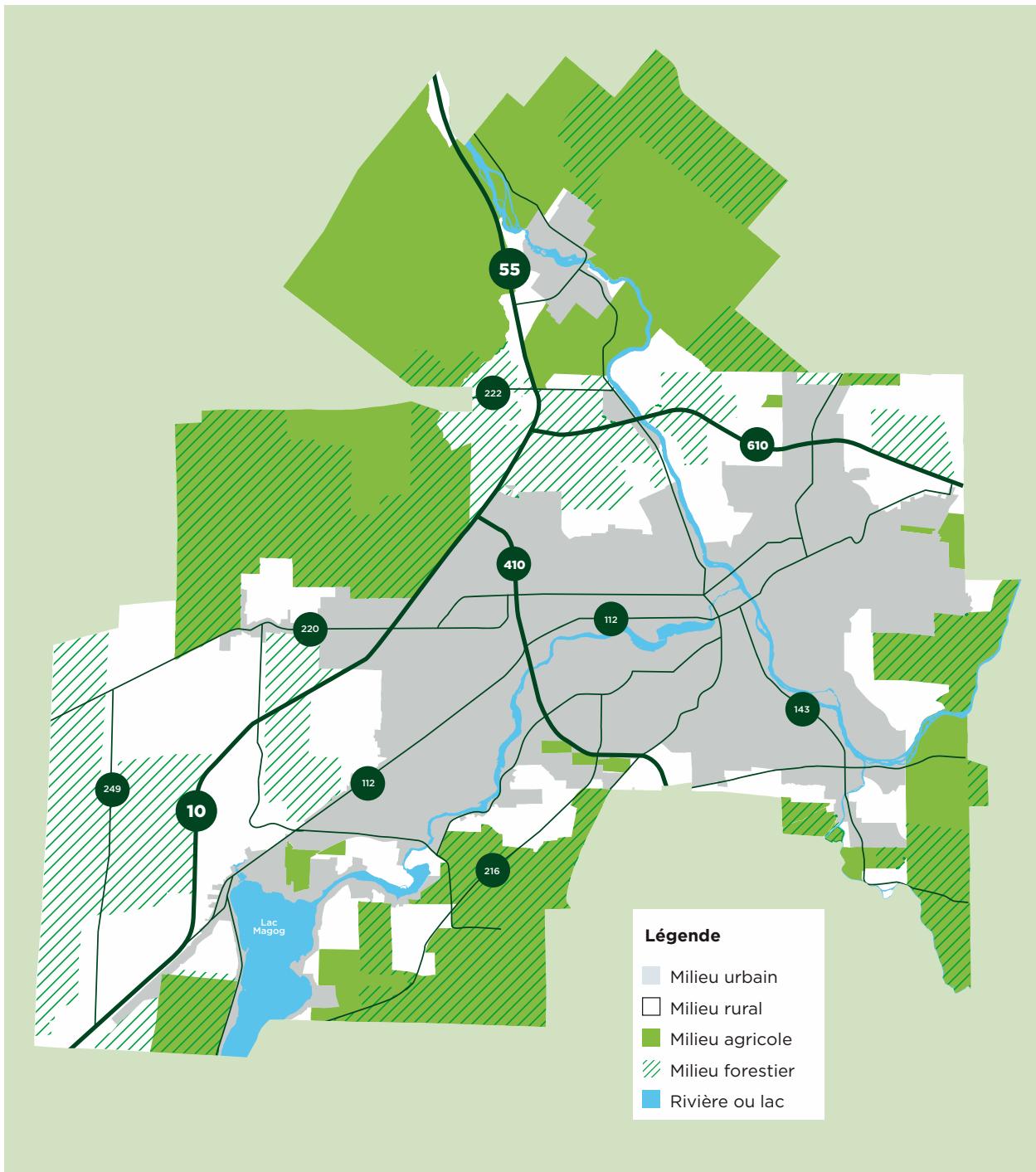
Le territoire productif de Sherbrooke s'étend au-delà de la zone agricole. En effet, il contient aussi une zone urbaine couvrant 31 % et une zone rurale équivalente, de 32 %.

La zone rurale, bien qu'avoisinant la zone agricole, n'est pas encadrée par la LPTAA et se situe également à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Elle constitue un atout stratégique d'autant plus rare que peu de MRC au Québec disposent d'un tel espace de transition entre le territoire agricole et le milieu urbain.

La zone urbaine est composée de trois îlots distincts, chacun délimité par un périmètre urbain. La majorité des 181 360 habitantes et habitants réside dans ces secteurs urbanisés.

Cette concentration de population à proximité du territoire agricole engendre certains défis de cohabitation, mais ouvre également la porte à de nombreuses possibilités (voir figure 3). En effet, cette proximité offre un bassin de consommation important pour les productrices et producteurs agricoles, ce qui facilite le développement de circuits courts et l'approvisionnement alimentaire local.

Figure 3 – Dynamiques agricoles et forestières de Sherbrooke



Source : Ville de Sherbrooke. *Plan de développement de la zone agricole*, 2024. <https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333dd3d3-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Plans%20et%20schemas/2024-Mise-jour-Plan-Action-PDZA.pdf>

Classée au 6^e rang des plus grandes villes de la province de Québec, la Ville de Sherbrooke a connu une croissance démographique urbaine soutenue au cours des dernières années. Entre 2016 et 2024, sa population a augmenté de 12,4 % (voir tableau 2).

Tableau 2 – Évolution de la population de la Ville de Sherbrooke entre 2016 et 2024, par arrondissement

	2016	2021	2024	Variation
Sherbrooke	161 325	172 870	181 360	+ 12,4 %
Arrondissement des Nations	66 640	72 430	76 114	+ 14,2 %
Arrondissement de Fleurimont	44 535	46 620	50 274	+ 12,9 %
Arrondissement de Lennoxville	5 285	5 825	6 094	+ 15,3 %
Arrondissement de Brompton-Rock Forest-Saint-Élie-Deauville	44 865	47 995	48 878	+ 8,9 %

Sources : Direction de santé publique de l'Estrie - Équipe de surveillance de la santé de la population et de l'évaluation et Ville de Sherbrooke, 2024.





Agriculture urbaine

À Sherbrooke, l'agriculture urbaine est essentiellement communautaire. On y retrouve des jardins communautaires, des jardins collectifs, des jardins solidaires, des aménagements comestibles en plein sol ou en bacs et quelques forêts nourricières. En 2025, on compte 21 projets de jardins sur le territoire de Sherbrooke : 11 jardins communautaires, 3 jardins collectifs et 7 jardins solidaires.

Pour être soutenus par la Ville de Sherbrooke, les jardins communautaires, collectifs et solidaires doivent être gérés par un organisme communautaire reconnu par celle-ci. Le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC) de la Ville coordonne une communauté de pratique des jardins communautaires, collectifs et solidaires, permettant un réseautage des différents acteurs, entre autres. De plus, les projets de jardins peuvent être réalisés sur un domaine privé, à condition de respecter la réglementation municipale. L'arrondissement des Nations compte le plus grand nombre de jardins, avec neuf initiatives.

L'agriculture urbaine individuelle, soit les potagers entretenus par des citoyennes et des citoyens, est aussi présente à Sherbrooke, mais aucune donnée n'est disponible à ce sujet. Les activités agricoles y sont permises, mais les limites de la réglementation ne sont pas bien connues, notamment pour les potagers en façade. Une révision du règlement sur l'entretien des terrains privés, axée sur la biodiversité, est en cours. Bien que le règlement actuel n'interdise pas les potagers en façade, il interdit « le fait de laisser pousser la végétation à une hauteur excessive de manière à causer un préjudice esthétique ou autre au voisinage ou de créer un risque pour la sécurité ».

Depuis 2022, le Réseau d'espaces verts éducatif et nourricier (REVE nourricier), une entreprise sociale, collabore avec la Ville de Sherbrooke durant la saison estivale pour offrir une série d'événements, *Circuit nourricier*. Ceux-ci visent à favoriser les bonnes pratiques de jardinage sur le territoire, à promouvoir l'agriculture urbaine et à stimuler la vie communautaire au sein des jardins.

Quant à l'agriculture urbaine commerciale, elle reste marginale à Sherbrooke, même s'il y a suffisamment de flexibilité réglementaire pour la permettre. Les rares entreprises produisant des aliments en milieu urbain se concentrent principalement sur des productions émergentes, comme les micropousses. Compte tenu des défis techniques et des enjeux de rentabilité, les bénéfices d'établir une production agricole en zone urbaine sont variables. Toutefois, ils dépassent largement la seule valeur marchande des produits cultivables. Les jardins urbains intégrés à des initiatives d'économie sociale, qu'ils soient à vocation éducative, d'insertion sociale ou communautaire, offrent plusieurs avantages secondaires. Ils contribuent notamment au renforcement du tissu social, à la promotion de saines habitudes de vie et à l'amélioration des milieux de vie dans les communautés où ils sont implantés. La lutte contre les îlots de chaleur, les déserts alimentaires et les marais alimentaires donne l'occasion de créer des environnements urbains plus durables, dans lesquels les initiatives nourricières sont reconnues comme étant des solutions de choix.





Entreprises agricoles prospères et responsables

Entreprises agricoles

Outre le territoire agricole, l'activité agricole est tout aussi essentielle pour faire de Sherbrooke une ville nourricière.

Entre 2016 et 2021, le nombre de fermes sur son territoire a augmenté de 38 %. De 102 fermes en 2016, soit 6,3 fermes par 10 000 habitants, on en dénombrait 141 en 2021, soit 8,2 fermes par 10 000 habitants (voir tableau 3).

Il est à noter que le nombre de fermes varie selon la source des données. Alors que les données du PDZA de Sherbrooke, adopté en mars 2018, sont issues du MAPAQ, celles du PDCN proviennent de Statistique Canada. En effet, comme l'enregistrement auprès du MAPAQ n'est plus obligatoire annuellement, les données du recensement de l'agriculture, compilées tous les cinq ans par Statistique Canada, sont plus fiables.

Tableau 3 – Évolution du nombre de fermes par 10 000 habitants, entre 2016 et 2021

Sherbrooke	2016	2021	Variation
Nombre de fermes	102	141	+ 38 %
Population	161 323	172 950	+ 7,2 %
Nombre de fermes par 10 000 habitants	6,3	8,2	-

Source : Statistique Canada. *Recensement de l'agriculture 2016 et 2021; Chiffres de population et des logements : Canada et subdivisions de recensement (municipalités)*.

Économie sociale en agroalimentaire

Moteur d'innovation, l'économie sociale est reconnue par la Ville de Sherbrooke comme un modèle pouvant répondre aux enjeux du système alimentaire. Le Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'Estrie a pour mission de développer l'économie sociale dans la région, alors qu'à Sherbrooke, l'organisation Entreprendre Sherbrooke agit comme service de première ligne pour les entrepreneurs sociaux et les accompagne dans leur développement. Au sein du système alimentaire sherbrookois, peu d'entreprises agricoles d'économie sociale dédiées à la production sont en activité sur le territoire.

D'autres maillons, tels que la transformation, la distribution et la consommation, comptent plusieurs entrepreneurs sociaux. Le regroupement Les Bio Locaux des Cantons, du Réseau des fermiers·ères de famille, qui rassemble une vingtaine de productrices et de producteurs certifiés biologiques de l'Estrie, garantit une offre de produits locaux seulement durant l'hiver. Ce modèle de distribution allège la charge de travail des productrices et des producteurs, qui confient au regroupement la gestion de la mise en marché collective des légumes en début de saison.

Autre exemple : le Marché de solidarité régionale de l'Estrie est un marché virtuel mis en place par l'organisme les AmiEs de la Terre de l'Estrie. Il regroupe principalement des productrices et des producteurs de l'Estrie, ou situés dans un rayon d'environ 100 kilomètres, ce qui permet de combler certaines lacunes dans l'offre alimentaire locale. Ce projet contribue à réduire la distance entre les lieux de production et de consommation, tout en palliant le manque de concurrence dans le secteur de la distribution alimentaire.

Bien que ce portrait soit non exhaustif, ces exemples démontrent le type de solutions que favorise l'économie sociale sur le territoire de Sherbrooke. D'autres acteurs majeurs de l'économie sociale contribuent également à une transition vers un système alimentaire durable. Le dynamisme du milieu, conjugué à une volonté commune d'agir, crée des conditions favorables à l'émergence de solutions structurantes pour l'avenir.

Secteur bioalimentaire

En 2023, 572 entreprises œuvraient dans l'industrie bioalimentaire à Sherbrooke, ce qui correspond à 11 % du nombre total d'entreprises sur le territoire (voir tableau 4). Leur présence est essentielle à l'approvisionnement alimentaire local. Dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 du Québec, l'engagement de l'industrie bioalimentaire est sollicité en lien avec plusieurs enjeux liés à l'accessibilité des aliments sains en contexte de système alimentaire durable, dont la qualité nutritive des aliments, la santé et la protection de l'environnement. Le tableau suivant présente le nombre d'entreprises bioalimentaires, par secteur, à Sherbrooke.

Tableau 4 – Entreprises bioalimentaires à Sherbrooke, par secteur, en 2023

Catégorie d'entreprise	Nombre d'entreprises
Secteur primaire	
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	76
Cultures agricoles	34
Élevage et aquaculture	18
Foresterie et exploitation forestière	10
Pêche, chasse et piégeage	1
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	13
Secteur secondaire	
Fabrication d'aliments	22
Fabrication de boissons	2
Secteur tertiaire	
Grossistes-marchands en alimentation	26
Détaillants en alimentation	134
Épiceries (incluant les dépanneurs)	83
Marchés d'alimentation spécialisés	41
Magasins de bières, de vins et de spiritueux	10
Services de restauration et débits de boissons	312
Total	572
Total d'entreprises sur le territoire de Sherbrooke	5 167
Proportion d'entreprises bioalimentaires à Sherbrooke	11 %

Source : Statistique Canada. *Tableau 33-10-0719-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, régions métropolitaines de recensement et subdivisions de recensement, juin 2023.* <https://doi.org/10.25318/3310071901-fra>



Comme expliqué dans le rapport de l'étude de marché du Bureau de la concurrence sur le secteur de l'épicerie de détail, publié en 2023, le commerce de détail alimentaire, dominé par cinq grandes chaînes, est un secteur consolidé qui compromet la survie des épiciers indépendants et d'autres alternatives. Les commerces de détail alimentaires à Sherbrooke ont été recensés par le MAPAQ en 2024 (voir tableau 5). Alors que plusieurs quartiers se développent en périphérie de Sherbrooke, les alternatives d'approvisionnement en produits frais et locaux sont négligées.

Tableau 5 – Entreprises de distribution alimentaire à Sherbrooke en 2024

Catégorie d'entreprise de distribution alimentaire	Nombre d'entreprises
Supermarché	9
Épicerie à escompte	9
Magasin à rayons	4
Club-entrepôt	2
Épicerie spécialisée	5
Magasin économique	4
Magasin au sein d'une usine de transformation alimentaire	3
Épicerie ethnique	7
Épicerie indépendante	6
Épicerie zéro déchet, vrac	2
Total	51

Source : MAPAQ (2024) - Permis délivrés du MAPAQ. Dépanneurs exclus.

Accès aux aliments

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Contexte systémique lié à l'insécurité alimentaire

Depuis la pandémie de COVID-19, la Ville de Sherbrooke a connu une aggravation de l'insécurité alimentaire, soit l'incapacité, pour une partie croissante de la population, d'avoir accès de manière régulière à une alimentation suffisante, saine et nutritive. Cette situation découle d'une interaction complexe entre plusieurs facteurs structurels, tels que la faiblesse des revenus, la hausse du prix des aliments (d'un peu plus de 20 % depuis 2021³), la crise du logement (augmentation de 38 % du coût des loyers entre 2020 et 2023⁴), et la présence de déserts alimentaires. Ces enjeux économiques et géographiques sont exacerbés par des vulnérabilités sociales.

Selon l'Observatoire québécois des inégalités, le taux d'insécurité alimentaire au Québec a augmenté de manière alarmante, passant de 10,9 % en 2019 à 19,8 % en 2023, soit une hausse de 81,4 % en seulement quatre ans⁵.

À Sherbrooke, et plus largement en Estrie, la combinaison des effets économiques de la pandémie, des tensions dans le marché du logement et de la forte inflation alimentaire a entraîné une augmentation de 55 % des demandes d'aide alimentaire depuis 2021, selon le Bilan-FAIM de 2024.



3 Basé sur un calcul cumulatif des données de 2021 à 2024. Selon Statistique Canada, les hausses annuelles ont été de 9,2 %, 8,3 % et 2 %. La hausse totale combinée est de 21,1 %.

4 Concertation logement Sherbrooke. *État de situation du logement à Sherbrooke 2023-2024*. https://frohme.org/wp-content/uploads/2025/02/Etat_de_situation_logement_Sherbrooke_FINAL.pdf

5 Observatoire québécois des inégalités (2023), citant les données de Statistique Canada (*Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages*).

Facteurs aggravants de l'insécurité alimentaire à Sherbrooke

Le revenu, le logement et l'accessibilité financière et physique aux aliments.



Des revenus insuffisants : un frein structurel

Dans les communautés comme Sainte-Jeanne-d'Arc, Pin-Solitaire, Immaculée-Conception, Grands-Monts et Jardins-Fleuris, plus de 25 % des ménages vivent sous le seuil de faible revenu, une proportion atteignant 38 % au centre-ville (OEDC, 2025)⁶. Ces chiffres révèlent une forte concentration de précarité financière dans les quartiers centraux. Celle-ci est exacerbée par la stagnation des salaires, notamment pour les emplois à temps partiel des secteurs du commerce et des services.

Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le revenu viable pour une personne à Sherbrooke en 2025, c'est-à-dire le revenu après impôt nécessaire pour se sortir de la pauvreté, est de 33 595 \$ par an. En comparaison, en 2023, une personne seule bénéficiaire d'aide sociale sans contrainte à l'emploi recevait seulement 11 327 \$ par an, un montant insuffisant pour combler ses besoins fondamentaux. Pour une personne seule, le panier alimentaire nutritif coûtait annuellement 6 221 \$ en 2024 (PPNE, 2024).

À Sherbrooke, en 2025, le revenu viable pour une famille monoparentale est établi à 46 624 \$ par année. Quant à une famille biparentale de quatre personnes, le revenu viable combiné de deux adultes s'élève à 76 935 \$ (IRIS, 2025). Or, le revenu total médian après impôt des femmes et des personnes aînées est inférieur au revenu minimum viable dans la totalité des 10 communautés locales défavorisées⁷.

⁶ Voir l'annexe 1 – Liste des communautés du réseau local de service (RSL) de Sherbrooke.

⁷ Se référer à l'annexe 2 – Données sur le revenu et l'emploi pour les communautés défavorisées sur les plans matériel et social et pour le RLS de Sherbrooke, 2021.

La crise du logement : des budgets asphyxiés par la hausse des loyers

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), entre 2020 et 2023, le coût moyen des loyers a augmenté de 38 %. En 2021, 71 % des logements à Sherbrooke étaient affichés sous la barre des 1 000 \$. En 2025, cette proportion a chuté à 18 % (La Tribune, 11 mars 2025). Cette explosion des coûts frappe de plein fouet les personnes à faible revenu, les prestataires d'aide sociale et les personnes aînées. Près d'un ménage sur quatre consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement, un seuil critique selon la SCHL (OEDC, 2025). Lorsqu'un ménage consacre plus de 50 % de son revenu au loyer, on le considère comme étant en situation de crise, et à risque de devenir sans-abri⁸. Dans Saint-Boniface et Saint-Jean-Baptiste, près de 12 % des locataires sont dans cette situation. Un adulte seul recevant 829 \$ par mois d'aide sociale peut difficilement se loger, ce qui pousse un nombre croissant de personnes à devoir choisir entre payer leur loyer ou s'alimenter.

La Concertation logement Sherbrooke alerte sur les risques sanitaires liés à cette précarité : « [I]nstabilité résidentielle, les logements insalubres et le fardeau financier augmentent les risques de stress, de maladies chroniques et de détresse mentale. Les personnes à faible revenu et les femmes monoparentales sont particulièrement à risque d'insécurité alimentaire et de marginalisation sociale. Les dépenses excessives pour le logement limitent la capacité des ménages à investir dans d'autres sphères essentielles, telles que l'éducation, la santé et le transport. » (OEDC, 2025)

Les récents effets conjugués de la pandémie, de la hausse du prix des aliments et de l'augmentation des coûts du logement entraînent des conséquences directes sur la capacité des ménages à se nourrir convenablement. Le loyer n'étant pas une dépense compressible, c'est dans le panier d'épicerie que s'effectuent les sacrifices budgétaires.



⁸ Bordeleau, S. « Les loyers de plus en plus chers et de moins en moins accessibles au Canada », Radio-Canada, 19 juin 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1989304/loyers-etude-indice-logement-locatif-canada-accessibilite-revenu>

Accessibilité physique : déserts alimentaires et transport en commun

Un désert alimentaire désigne un secteur économiquement défavorisé, où l'accès à des commerces offrant des aliments à haute valeur nutritive est limité ou inexistant. En 2014, à Sherbrooke, 70 % de la population vivait à plus d'un kilomètre d'un commerce alimentaire. En 2023, huit communautés ont été identifiées comme étant à risque très élevé d'insécurité alimentaire : Pin-Solitaire, Saint-Michel, Jardins-Fleuris, Centre-ville de Sherbrooke, Immaculée-Conception, Grands-Monts, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Boniface⁹.

Plusieurs quartiers résidentiels demeurent mal desservis, en particulier dans l'est de la Ville, selon les personnes intervenantes consultées. À Lennoxville et dans certains secteurs de Fleurimont, les défis sont encore plus marqués. La concentration des services dans les secteurs centraux de Sherbrooke rend l'accès difficile. En outre, le réseau de transport en commun ne répond pas aux besoins de certains milieux : les connexions directes nord-sud et est-ouest étant absentes des trajets proposés, les usagères et usagers doivent emprunter des parcours plus longs et sinuueux, en raison des transferts. Cette situation engendre des délais importants et des coûts supplémentaires pour celles et ceux qui paient leurs déplacements en autobus à l'unité. L'abolition des coupons de transfert, autrefois offerts pour les changements de ligne lors d'un même déplacement, représente un frein significatif pour les personnes à faible revenu qui ne peuvent se permettre un abonnement mensuel.

Bien que la tarification solidaire ait été mise en place, les personnes en situation de précarité financière peinent à profiter du programme. Comme le résume une personne intervenante :

« Le transport est une dépense non compressible. Lorsque ton revenu ne suffit pas à payer le loyer, même à 50 % [l'autobus], c'est trop cher. »

Enfin, dans des quartiers comme Jardins-Fleuris, la faible densité commerciale et l'isolement renforcent la précarité alimentaire en limitant les possibilités d'accès à une alimentation saine.

⁹ Direction de santé publique de l'Estrie. *L'insécurité alimentaire en Estrie*, décembre 2023. https://www.santeestrie.gc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2023/VSP_no71_Insecurite_alimentaire.pdf

Populations vulnérables à l'insécurité alimentaire

Certains groupes de personnes ayant des vulnérabilités sociales spécifiques sont plus à risque de connaître l'insécurité alimentaire, car ils sont particulièrement touchés par les facteurs structurels, tels que les écarts de revenus, la crise du logement et la présence de déserts alimentaires. Ces groupes incluent les familles monoparentales, la population étudiante, les personnes vivant seules, les personnes aînées, les personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles, de même que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

L'une des causes majeures de cette vulnérabilité est la position défavorisée qu'ils occupent sur le marché de l'emploi. Les personnes peu scolarisées se heurtent à une rareté croissante d'emplois non qualifiés ou doivent se contenter de postes sous-payés. Plusieurs groupes — notamment les femmes, en particulier les mères monoparentales, les jeunes, les personnes judiciarises, les travailleuses et travailleurs âgés, les personnes en situation de handicap, les minorités visibles, religieuses ou sexuelles, et les personnes vivant avec un trouble de santé mentale ou physique — subissent de la discrimination de la part d'employeurs ou de collègues. La conciliation travail-famille ou travail-formation/francisation représente également un défi important. La hausse marquée des loyers et l'inflation accentuent la pression financière sur les personnes en recherche d'emploi. Les organismes spécialisés en employabilité constatent une détresse croissante chez leur clientèle, accompagnée d'un sentiment d'urgence plus marqué qu'auparavant (OECD, 2025).

Les 10 communautés locales où les indices de défavorisation matérielle et sociale sont les plus élevés dans le réseau local de services (RLS) de Sherbrooke concentrent une grande partie de cette population vulnérable, sujette à l'insécurité alimentaire en raison de facteurs systémiques interdépendants. Parmi ces communautés, huit sont caractérisées par des revenus médians inférieurs au minimum viable (spécifiquement pour les femmes et les personnes aînées, le revenu médian y est majoritairement inférieur à 30 000 \$/an) et un accès limité aux commerces d'alimentation. Ces facteurs agissent comme des amplificateurs de précarité¹⁰. S'installe alors un cercle vicieux où pauvreté, isolement géographique et exclusion sociale se renforcent mutuellement, rendant les populations vulnérables encore plus dépendantes de l'aide alimentaire d'urgence.

10 Se référer à l'annexe 2 – Données sur le revenu et l'emploi pour les communautés défavorisées sur les plans matériel et social et pour le RLS de Sherbrooke, 2021.

Les personnes vivant seules

Le rapport de Statistique Canada sur l'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes révèle que, lorsque la taille de la famille économique est composée d'une seule personne, le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé¹¹. En 2021, près de 38 % des personnes vivant seules à Sherbrooke avaient un faible revenu, alors que cette proportion est de 33 % pour l'ensemble du Québec¹². Le revenu médian annuel d'une personne seule y est de 26 000 \$, soit bien en deçà du seuil viable de 33 878 \$ (IRIS, 2025).

Aux cuisines collectives Le Blé d'Or, à Sherbrooke, 62 % des personnes bénéficiaires sont des adultes vivant seuls. Cette proportion est de près de 50 % chez Moisson Estrie. Les 10 communautés défavorisées sur le plan matériel et social du RLS de Sherbrooke corroborent ces données, avec près de 50 % des personnes à faible revenu habitant seules.

Les personnes âgées de 65 ans et plus

L'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante chez les 65 ans et plus. Selon la Direction de santé publique de l'Estrie (2024), parmi les personnes de 65 ans et plus vivant dans des ménages privés à Sherbrooke, 22,4 % d'entre elles sont en situation de faible revenu, et 35,8 % vivent seules. Ces chiffres illustrent la vulnérabilité accrue de cette tranche de la population face aux difficultés d'accès à une alimentation saine, notamment en raison de revenus fixes, souvent insuffisants pour couvrir les besoins essentiels (santé, nourriture, logement, transport), alors que les prix grimpent sans cesse. En effet, 45 % des personnes de 75 ans et plus consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement, ce qui réduit radicalement leur budget pour l'alimentation (OEDC, 2025). La forte demande pour des services comme la popote roulante, dont la liste d'attente est saturée, témoigne de cette situation critique.

Les données issues des cuisines collectives Le Blé d'Or montrent que 33 % des personnes participantes ont comme principale source de revenus une pension de retraite, ce qui témoigne d'une dépendance importante aux revenus fixes. À Moisson Estrie, cette proportion est beaucoup plus faible, atteignant seulement 6,5 %, ce qui reflète la diversité des profils des bénéficiaires.

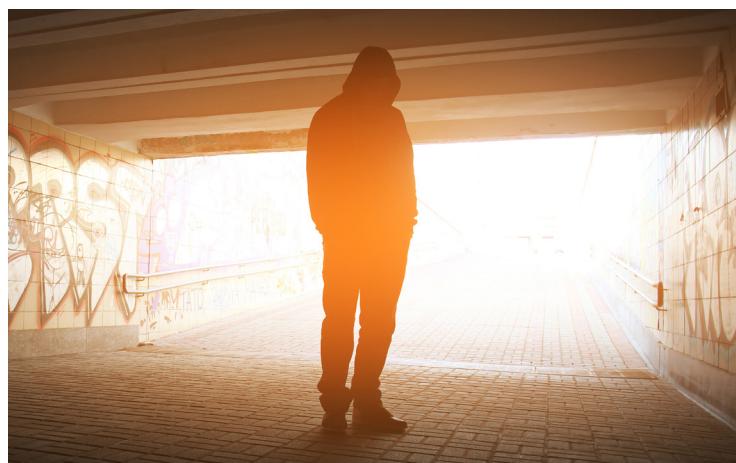
¹¹ Statistique Canada. *Enquête canadienne sur le revenu 2021. Tableau 1.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>

¹² Direction de santé publique de l'Estrie. *Faits saillants concernant la santé de la population - RLS Sherbrooke*, 2022. Équipe de surveillance de la santé de la population et de l'évaluation, revenu après impôts, seuils de Statistique Canada, 2021.

Les personnes ayant des limitations physiques, intellectuelles et/ou psychologiques

Par ailleurs, 42,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus déclarent vivre avec une incapacité physique ou cognitive, ce qui complique la préparation des repas et limite leur autonomie. Chez les Sherbrookoises et Sherbrookois de moins de 65 ans, près du tiers (32,5 %) vivent avec une incapacité. Ces populations font face à un accès limité aux logements adaptés et aux services de soutien à domicile. Les coûts supplémentaires liés aux soins (équipements, transports spécialisés) et le taux de chômage élevé les rendent plus sujettes à recourir à l'aide alimentaire. Par ailleurs, seuls 15,4 % des logements sociaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (SCHL, 2024).

Selon le portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale (OEDC, 2025), le taux de détresse psychologique est significativement plus élevé chez les ménages à faible revenu. Ceux-ci cumulent des défis économiques et sociaux qui limitent leur accès à une alimentation nutritive. Les femmes et les jeunes, surreprésentés dans l'itinérance cachée, tolèrent souvent des logements insalubres ou diverses formes de violence par crainte de se retrouver à la rue, sacrifiant leur budget alimentaire pour se loger. Enfin, les barrières d'accès aux soins de santé et la fragmentation des programmes sociaux aggravent leur état de vulnérabilité (OEDC, 2025). À titre d'exemple, les personnes autistes et leurs familles consacrent une part disproportionnée de leur budget à des dépenses non compressibles, comme les thérapies spécialisées, les équipements adaptés ou les soins de santé, ce qui réduit leur capacité d'accéder à une alimentation nutritive. Les interventions non couvertes intégralement par le régime public et le recours à une alimentation spécialisée (régimes sans gluten, sans caséine ou autre), visant à atténuer les symptômes, font augmenter la charge budgétaire liée à l'alimentation. Enfin, les aidantes et aidants naturels, souvent contraints de réduire leur temps de travail pour assurer un soutien quotidien, voient leurs revenus diminuer.





La population étudiante

Avec deux universités et trois établissements collégiaux sur son territoire, la Ville de Sherbrooke accueille une grande population étudiante. Or, l'insécurité alimentaire est plus élevée chez ce groupe que chez le reste de la population active. Déjà avant la pandémie de COVID-19, près de 30 à 40 % de la population étudiante était touchée par l'insécurité alimentaire, consacrant jusqu'à 50 % de son revenu au logement¹³. Pourtant, la population étudiante est rarement prise en compte dans les politiques provinciales et fédérales de sécurité alimentaire. Les étudiantes et étudiants internationaux, dont les visas limitent les possibilités d'emplois hors campus, ne sont pas éligibles aux programmes d'aide.

Les familles monoparentales

Ces familles représentent 18,9 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire, selon le Bilan-Faim Québec 2024. Pour un parent seul qui travaille au salaire minimum, le loyer et l'alimentation absorbent la grande majorité du revenu net. La vulnérabilité qui en découle s'explique aussi par la charge financière disproportionnée liée aux coûts de services de garde non subventionnés, les logements inadaptés et l'accès limité aux services sociaux, auxquels s'ajoutent la hausse des loyers et l'inflation alimentaire (SCHL, 2024; IRIS, 2025).

¹³ Laban, S., Jackson, E., Maynard, M. et Loring, P. « Insécurité alimentaire chez les étudiants : un problème avant, pendant et après la pandémie », Affaires universitaires, 12 juin 2020. <https://www.affairesuniversitaires.ca/opinion/a-mon-avis/insecurite-alimentaire-chez-les-etudiants-un-probleme-avant-pendant-et-apres-la-pandemie/>

Les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants

Selon le portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale dressé par l'OEDC, 45 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants à Sherbrooke résident dans des déserts alimentaires. Confrontées à des barrières linguistiques, seules 22 % de ces personnes maîtrisent le français à leur arrivée. Ces ménages consacrent jusqu'à 58 % de leur revenu au logement, ce qui limite le budget disponible pour l'alimentation. De plus, 60 % des organismes d'aide distribuent des denrées qui ne sont pas culturellement appropriées aux besoins de ces populations, ce qui exacerbe leur dépendance à des options peu nutritives. Enfin, 30 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants en situation migratoire précaire ne bénéficient pas des programmes sociaux provinciaux. Ces facteurs cumulatifs contribuent au fait que 40 % d'entre eux recourent régulièrement à l'aide alimentaire d'urgence, contre 18 % de la population générale¹⁴.

Les travailleuses et travailleurs à faibles revenus

Résultat de la stagnation des salaires, dont l'augmentation s'est limitée à un peu plus de 63 % en 10 ans, de la crise du logement et de l'inflation alimentaire, 18,7 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un emploi, mais leur salaire ne couvre pas leurs besoins de base. L'insécurité alimentaire ne se limite donc plus aux personnes en situation d'extrême précarité : une part croissante de bénéficiaires travaillent à temps plein.



¹⁴ OEDC. Sections 4.2, 7.3 et annexe statistique, 2025.

MOBILISATION DES ACTEURS EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Formé de partenaires communautaires, institutionnels et municipaux, le Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke (CSAS) œuvre à renforcer la sécurité alimentaire et à combattre les inégalités sociales, la pauvreté et l'exclusion. Sa mission est de rassembler les partenaires en sécurité alimentaire afin d'orienter des actions stratégiques relatives aux enjeux identifiés sur le territoire de Sherbrooke et de participer à l'essor et au soutien d'initiatives bénéfiques à la sécurité alimentaire.

En plus de 20 ans, le CSAS est devenu une instance incontournable en matière de sécurité alimentaire, offrant un espace d'échange et de collaboration pour maximiser l'impact collectif. Aujourd'hui, il regroupe une équipe diversifiée de partenaires clés (présentés à la figure suivante). Cette représentativité garantit que les solutions développées répondent réellement aux besoins des communautés vulnérables, tout en renforçant l'ancrage local des projets. Guidé par les principes d'intelligence collective, le Collectif travaille à arrimer les solutions et à trouver des réponses structurantes aux déterminants sociaux à l'origine de l'insécurité alimentaire, afin de réduire les besoins en aide d'urgence. Pour y arriver, le CSAS offre à cette grande équipe d'organismes partenaires des occasions de collaborer, de partager leurs ressources et de développer des initiatives collectives pour offrir des services cohérents et adaptés aux besoins évolutifs de la population. Cette collaboration permet de coordonner les efforts sur le territoire afin d'en maximiser les retombées.



Figure 4 – Partenaires impliqués dans le Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke (CSAS)



Source : CSAS. <https://champ-actions.org/nos-partenaires/>

Pour mobiliser les acteurs, le CSAS organise annuellement, en octobre, la Journée de la sécurité alimentaire de Sherbrooke. Cet événement rassemble une centaine de citoyennes, citoyens et de partenaires afin de faire un travail de sensibilisation, de renforcer la solidarité et de définir des actions collectives ciblant les enjeux alimentaires en échangeant sur des thèmes d'actualité.

Pour faciliter le repérage des ressources en sécurité alimentaire sur le territoire sherbrookois, le CSAS a conçu une carte qui permet au grand public et aux personnes intervenantes d'identifier rapidement les lieux de service pertinents, selon la situation de chaque individu. Cette carte est accessible dans le site Web du CSAS : <https://champ-actions.org/ressources-alimentaires/>

LOCALISATION ET DESIGN DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES

L'un des ingrédients d'un système alimentaire durable de proximité est la présence d'une demande locale soutenue pour les aliments locaux, produits par les entreprises bioalimentaires du territoire¹⁵. Cette demande peut provenir des ménages, des commerces d'alimentation, des entreprises locales ou du réseau des services alimentaires qui comprend l'hôtellerie, la restauration et le marché institutionnel (HRI)¹⁶. Différentes initiatives locales visant à accroître l'accessibilité aux aliments sains sont présentées ci-dessous.

Réseau d'organismes d'aide alimentaire

Le soutien au travail des organismes communautaires d'aide alimentaire sur le territoire de Sherbrooke permet d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables, grâce à des initiatives collectives et à un écosystème communautaire mobilisé.

Transformation alimentaire de proximité : des initiatives collectives

En 2022, 16 organismes œuvraient à la transformation alimentaire, c'est-à-dire la préparation (conditionnement, conservation ou fabrication des aliments¹⁷) sur le territoire. Les initiatives collectives de transformation alimentaire incluent notamment les cuisines collectives, les popotes roulantes et les soupes populaires.

¹⁵ Vivre en Ville, p. 92.

¹⁶ Vivre en Ville, p. 92.

¹⁷ Boulianne, M. et al., 2019, Vers une alimentation territorialisée et durable.

Cuisines collectives

Fondé en 2000, l'organisme Le Blé d'Or vise à promouvoir l'autonomie alimentaire et les saines habitudes de vie en offrant des ateliers éducatifs et participatifs aux populations vulnérables de Sherbrooke. En 2023-2024, l'organisme a servi 8 871 personnes, dont 62 % vivant seules, souvent confrontées à des revenus insuffisants et à de l'isolement social. Ses services phares incluent des ateliers de cuisine collective (repas à 0,35 \$/portion), des repas congelés à 1 \$ pour les ménages en situation précaire et des activités éducatives (gestion budgétaire, nutrition) adaptées aux familles, aux personnes âgées et aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. De plus, l'organisme collabore étroitement avec des écoles (ex. : projet Cuisine Montcalm), des maisons de jeunes et des organismes communautaires (Famille Espoir, Famille Plus) pour toucher les quartiers défavorisés, comme Ascot ou Lavigerie, où l'accès aux denrées est limité. Malgré ces efforts, les besoins persistent, alors que 55 % des personnes participantes dépendent de pensions fixes ou de l'aide sociale. De plus, la hausse des coûts logistiques exige un financement stable pour maintenir les services.



Qu'est-ce qu'une cuisine collective ?

« La cuisine collective est un petit groupe de personnes qui se réunissent pour partager ensemble les coûts, le temps et les compétences nécessaires à la préparation de plats économiques, sains et savoureux. Les plats sont divisés, et les participantes et participants rapportent leurs portions à la maison¹⁸. »

¹⁸ Carrefour solidaire. *Cuisine collectives et communautaires*.
<https://carrefoursolidaire.org/activites/cuisines-collectives/>

Distribution locale : un écosystème communautaire mobilisé

Comme démontré dans la section sur les facteurs d'insécurité alimentaire, depuis les 10 dernières années, et encore plus depuis la pandémie, le pouvoir d'achat des populations vulnérables a diminué. Un nombre grandissant de ménages doivent recourir au soutien des organismes communautaires pour combler leurs besoins alimentaires. Le Bilan-Faim Québec 2024 reflète cette réalité, montrant une augmentation de 55 % de l'aide alimentaire fournie dans les 55 organismes desservis par Moisson Estrie. Tous services confondus, ces organismes ont répondu à 196 646 demandes d'aide alimentaire, rejoignant ainsi 27 075 personnes en 2024¹⁹. D'autres organismes d'importance en sécurité alimentaire soutiennent une distribution locale de denrées, tels que la Fondation Rock-Guertin par ses initiatives d'aide alimentaire (paniers de l'espoir, paniers de la rentrée, paniers du printemps, paniers solidaires, dépannage ponctuel, parrainage d'organismes, etc.). Il est à noter que de nombreuses collaborations et initiatives existent au-delà de celles énoncées dans le présent document. Cette diversité de services offerts, conçue pour répondre aux différentes situations de précarité alimentaire, témoigne de l'agilité du milieu.

Moisson Estrie

Les banques alimentaires font face à plusieurs défis, dont les suivants : manque de ressources, manque de denrées alimentaires, manque de main-d'œuvre et de bénévoles récurrents pour assurer un service sous pression²⁰. Moisson Estrie est soutenu notamment par des entreprises locales et compte sur l'implication de près de 383 bénévoles et d'une trentaine de personnes employées. En 2025, il approvisionne 60 organismes de la région, dont près d'une trentaine d'organismes actifs à Sherbrooke, tels que les soupes populaires, les cuisines collectives, les services d'hébergement, les centres de thérapie, etc.

Initié en 2020 par le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook et d'autres partenaires, le projet Viande solidaire bénéficie de l'appui de Moisson Estrie et de SOS Dépannage Moisson Granby afin d'accroître l'approvisionnement en denrées alimentaires pour près de 120 organismes communautaires estriens. Ce projet facilite l'accès à des protéines animales tout en soutenant financièrement les entreprises agricoles œuvrant à la valorisation de viandes provenant d'animaux fragilisés.

19 Les Banques alimentaires du Québec. *Bilan-Faim Québec 2024*.

https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf

20 Les Banques alimentaires du Québec. *Bilan-Faim Québec 2021*, p. 8.

https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2021/10/BAQ_BilanFaim_2021_Final.pdf

21 *Bilan-Faim Québec 2021*.

Popote roulante

À Sherbrooke, Sercovie offre un service de repas chauds livrés à domicile aux 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes âgées de moins de 65 ans sous la recommandation d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé. Pour l'année 2023-2024, l'organisme a servi 117 727 repas à 1 700 bénéficiaires de la popote roulante. Sercovie dessert tous les arrondissements du grand Sherbrooke. Le secteur de Lennoxville est desservi par sa propre popote, l'organisme Community Aid²². Pour être admissible, la clientèle doit être âgée de 65 ans ou plus. Les personnes âgées de moins de 65 ans peuvent avoir accès aux repas congelés si une professionnelle ou un professionnel de la santé le recommande pour des raisons telles que : perte d'autonomie, convalescence, handicap physique, complications pendant la grossesse ou après l'accouchement²³.

Soupe populaire

La Chaudronnée de l'Estrie propose des déjeuners et des dîners, du lundi au vendredi, ainsi qu'un brunch gratuit le dernier samedi du mois et un souper gratuit le dernier jeudi du mois, avec une tarification solidaire (2 \$ par jour, 10 \$ pour 10 jours ou 20 \$ par mois). Elle intervient également auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance afin de les aider à mieux gérer leur budget et à réaliser leurs projets de vie. Face à la hausse de la précarité, de l'itinérance et de la complexité des situations (santé mentale, dépendances), la Chaudronnée fait face à une demande croissante et à des défis importants sur le plan des ressources humaines et financières.

Frigos communautaires : initiative d'aide à la population étudiante sherbrookoise

À Sherbrooke, on trouve des frigos communautaires appelés « Frigo Free Go », notamment au Cégep de Sherbrooke, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Bishop's. Ces frigos communautaires, qui ont vu le jour grâce à des initiatives citoyennes, permettent d'offrir des aliments à la communauté étudiante. Ceux-ci sont donnés par des partenaires et redistribués par des bénévoles.

L'existence des frigos communautaires « Frigo Free Go » repose sur la contribution de plus d'une centaine de partenaires. Chaque jour, des boulangeries, des fermes agricoles, des restaurants, des gens d'affaires et des citoyennes et citoyens alimentent ces frigos de denrées qui seraient autrement gaspillées²⁴.

²² Aide communautaire. <https://communityaid.ca/fr/>

²³ Sercovie. [https://www.sercvoie.org/services-alimentaires/popote-roulante](https://www.sercovie.org/services-alimentaires/popote-roulante)

²⁴ Entreprendre Sherbrooke. Présentation du Frigo Free Go, 2022.
https://www.entreprendresherbrooke.com/wp-content/uploads/2022/02/FrigoFreeGo_presentation.pdf

Épiceries solidaires

On retrouve des épiceries solidaires dans les locaux de Commun'Action Ste-Jeanne-d'Arc et de Moisson Estrie. Celles-ci sont situées dans des communautés qualifiées de « déserts alimentaires, où l'accès physique à des aliments frais est plus ardu. La mission sociale des épiceries solidaires est ainsi liée à l'accessibilité (économique, physique et sociale) à des aliments sains dans une perspective de lutte à l'insécurité alimentaire²⁵. »

On y offre généralement un minimum de denrées alimentaires (conserves, aliments secs, produits de boulangerie, etc.) et de produits hygiéniques (dentifrice, savon, couches, etc.), y compris des produits frais (fruits et légumes, viande, lait, œufs, etc.).

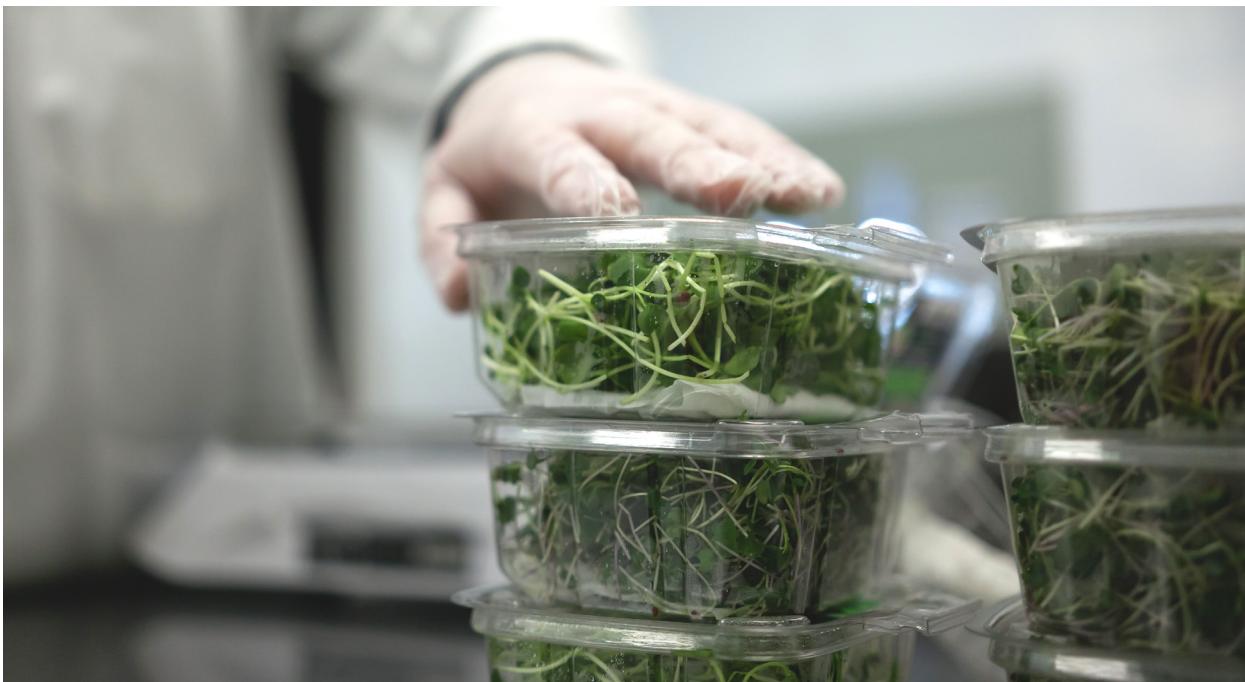


²⁵ Territoires innovants en économie sociale et solidaire. *Les épiceries solidaires à Montréal : enjeux, viabilité et pérennité*, 2022. https://tiess.ca/download/documents/TIESS_TERR-N-rapport-epiceries-solidaires.pdf

Des maraîchères et maraîchers dans les milieux de vie

L'Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé propose déjà, depuis quelques années, une offre alimentaire locale grâce à six fermes partenaires et à plusieurs autres participantes et participants, de façon ponctuelle :

- Un fermier dans mon quartier (cinq écoles) : Des maraîchères et maraîchers tiennent des kiosques dans des communautés sherbrookoises considérées comme des déserts alimentaires.
- Un fermier à mon camp de jour (trois écoles) : Les camps de jour accueillent des fermières et fermiers locaux, qui tiennent des kiosques pour permettre aux parents de s'approvisionner sur place lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.
- Un fermier à mon école (quatre écoles) : Cette initiative comprend la livraison, aux deux semaines, d'un panier de fruits et de légumes locaux dans les classes afin que le personnel enseignant puisse s'en servir comme outil pédagogique.
 - Un fermier à ma récré (une école) : Dans la cour d'école, une maraîchère ou un maraîcher installe une table présentant ses fruits et légumes, répond aux questions des jeunes et leur fait goûter ses produits.
- Un fermier à mon HLM (trois établissements) : Des maraîchères et maraîchers se rendent régulièrement à la rencontre de jeunes et de leurs familles dans différents HLM pour offrir une abondance de produits frais et locaux, ce qui favorise les échanges entre les productrices et producteurs et la communauté.
- De ton jardin à mon bedon (huit établissements) : En partenariat avec le Regroupement des CPE des Cantons de l'Est (RCPECE), des productrices et producteurs offrent leurs produits aux familles et aux membres des communautés directement dans les CPE, grâce à des paniers de produits frais et à un petit kiosque maraîcher éphémère.



Mutualisation de ressources matérielles

Plusieurs initiatives et projets de mutualisation ont été envisagés par les acteurs du milieu. Une mutualisation coordonnée des infrastructures et des ressources permettrait de soutenir les organismes en sécurité alimentaire en augmentant leur capacité de production et de distribution de repas, de privilégier des pratiques écoresponsables en valorisant les ressources existantes du territoire et de contribuer à bâtir un milieu solidaire pour les organismes et entreprises du secteur bioalimentaire. Qu'il s'agisse de cuisines, d'espaces d'entreposage ou de camions, les organisations qui possèdent des équipements de production et de distribution sous-utilisés peuvent les louer et les partager avec d'autres. Dans le cadre du CSAS, l'une des actions mises de l'avant était la mutualisation de ressources matérielles entre organismes via la plateforme MutuAli²⁶. Cette plateforme numérique, propulsée par le Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBIM), vise à faciliter le partage d'équipements alimentaires entre organisations. De plus, la Banque d'opportunités d'affaires de l'Estrie, une plateforme comprenant la catégorie bioalimentaire, a été mise sur pied, mais ne semble pas être utilisée par les organisations sherbrookoises. Les acteurs du milieu ont notamment identifié le manque de ressources dédiées au soutien à la mutualisation comme frein à l'utilisation de telles plateformes numériques.

²⁶ CSAS. *Mutualisation des ressources matérielles*
<https://champ-actions.org/mutualisation-des-ressources-materielles/>

AMÉLIORATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE

Programmes d'alimentation en milieu scolaire

Les programmes d'alimentation en milieu scolaire existent à l'échelle nationale. À Sherbrooke, on compte deux principaux organismes offrant des services d'aide alimentaire complémentaires dans les milieux scolaires défavorisés.

À l'heure actuelle, le Club des petits déjeuners rejoint quotidiennement 1671 enfants dans 8 écoles et distribue gratuitement plus de 300 000 petits déjeuners²⁷. Sa mission est d'offrir aux enfants l'occasion d'atteindre leur plein potentiel en commençant chaque journée scolaire avec un repas composé d'aliments nutritifs. Depuis 2018, le Club a développé un volet d'engagement collectif qui favorise la création de partenariats avec les organismes communautaires et les milieux scolaires, au sein des divers systèmes alimentaires régionaux de la province. Ces partenariats permettent de développer et de bonifier les programmes d'alimentation scolaire tout en priorisant les produits locaux et/ou issus d'initiatives de récupération alimentaire et en s'adaptant aux réalités de chaque milieu.

En 2025, l'organisme La Grande Table, en partenariat avec la Cantine pour tous, offre le service alimentaire les Écono-lunchs dans 11 écoles primaires de Sherbrooke. Ce service consiste à offrir des repas chauds à prix modique aux familles des établissements admissibles, moyennant une contribution volontaire minimale de 1 \$ par repas. Un total de 75 000 repas abordables à des élèves de Sherbrooke seront servis cette année.

Repas gratuits ou à tarification sociale

L'organisme La Grande Table offre des repas gratuits ou à prix modique aux familles, aux enfants et aux personnes seules de la Ville de Sherbrooke. Selon son bilan annuel 2022-2023, l'organisme a servi 157 043 repas, dont 48 874 « p'tites boîtes à lunch » offertes gratuitement à des élèves de Sherbrooke dans le besoin. De 2020 à 2023, le nombre de repas servis a plus que doublé, passant de 61 343 à 157 043 repas, un record pour l'organisme²⁸.

²⁷ Données fournies par le Club des petits déjeuners

²⁸ La Grande Table. Rapport d'activités (2022-2023).
https://cdn.shopify.com/s/files/1/0629/0974/3254/files/Rapport_activite_2023_final_2.pdf?v=1715102573



Produits biologiques

Les aliments biologiques répondent aux préoccupations des consommatrices et des consommateurs, notamment en matière de santé, de protection de l'environnement et d'accès à des aliments sains. En 2024, à Sherbrooke, on compte 19 entreprises bioalimentaires qui possèdent une certification biologique, selon le Portail Bio Québec. Parmi celles-ci, six fermes pratiquent l'agriculture biologique. L'ensemble de ces fermes se spécialisent dans la production maraîchère mixte biologique. Quelques fermes complètent leur offre de légumes et de fruits avec d'autres produits biologiques, tels que des œufs, du bœuf nourri à l'herbe et du poulet. Les 13 autres entreprises bioalimentaires certifiées biologiques œuvrent dans les secteurs suivants : distribution au détail (épiceries, magasin d'alimentation), distribution en gros, transformation alimentaire, emballage et prêt-à-manger.



Qu'est-ce que la production biologique dans le secteur de la transformation alimentaire ?

Dans le secteur de la transformation alimentaire, les normes biologiques comprennent, entre autres, l'utilisation de produits de nettoyage, d'assainissement et d'emballage ayant un faible impact environnemental, la réduction des matériaux d'emballage, l'interdiction d'utiliser des agents de conservation synthétiques et la neutralisation des effluents de transformation (Politique bioalimentaire 2018-2025).

Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires

Cette politique, adoptée par la Ville de Sherbrooke en 2013, a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire, de créer des environnements favorables à une saine alimentation et, enfin, de faciliter l'accès à des aliments sains dans ses infrastructures sportives, lors des événements publics et des fêtes populaires²⁹. Bien qu'elle ne comporte pas de plan de mise en œuvre et qu'il ne soit pas prévu de la mettre à jour, le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC) accompagne les promoteurs dans la compréhension de cette politique. Cependant, il est difficile pour les organismes de s'y conformer en raison des coûts associés aux aliments et à la gestion de stocks. La majorité des comités organisateurs des organismes sont composés de bénévoles et non de professionnelles et professionnels outillés pour mettre en œuvre une telle politique.



²⁹ Ville de Sherbrooke. *Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires*. https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333dd3d3-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Politiques/Politique_alimentaire_brochure_Ville_site.pdf

Optimisation des transports

Comme mentionné précédemment, l'accès physique aux aliments dépend entre autres de l'emplacement des sources d'approvisionnement alimentaire, de la couverture du réseau de transport en commun et des coûts liés à son utilisation. L'optimisation des transports peut contribuer à améliorer l'accès physique aux aliments, en facilitant les déplacements vers les lieux d'approvisionnement alimentaire, notamment dans les secteurs excentrés. Certaines populations vulnérables peuvent ainsi bénéficier d'initiatives visant à lever les obstacles logistiques liés à l'accès à une alimentation saine. C'est notamment dans cette optique que la Société de transport de Sherbrooke (STS) a développé, en partenariat avec plusieurs organismes de la région, le programme Solidarité Transport, destiné aux personnes et aux familles à faible revenu qui souhaitent utiliser le transport en commun. Celles-ci peuvent bénéficier d'un tarif mensuel réduit, représentant des réductions de 50 %³⁰. Ce programme, qui permet à 1 000 personnes de bénéficier d'un tarif mensuel réduit, a été renouvelé en 2025.

Demande de proximité accrue

En 2023, la Ville de Sherbrooke a adopté sa toute première Politique d'achat bioalimentaire local, dans la foulée de la mise en œuvre du PDZA. Cette politique interne vise à établir des cibles claires pour qu'une plus grande proportion d'aliments (repas et collations) achetés dans le cadre des opérations de la Ville provienne de sources locales. Confrontée à plusieurs enjeux d'opérationnalisation, la politique vise à promouvoir l'achat local et les circuits courts. À terme, elle a le potentiel d'inciter un plus grand nombre d'institutions et d'organisations à s'approvisionner localement et de participer à une réflexion plus large sur l'approvisionnement local des institutions.

³⁰ Société de transport de Sherbrooke. *Solidarité Transport*. <https://www.sts.qc.ca/partenariats/solidarite-transport/>

INTÉGRATION DES ALIMENTS SAINS AUX CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Le circuit court se définit comme la commercialisation de produits alimentaires par un lien direct entre les personnes qui les consomment et celles qui les produisent, ou par l'existence d'un seul intermédiaire. Les initiatives de commercialisation des produits alimentaires en circuit court proposent une alimentation de proximité aux Sherbrookoises et Sherbrookois et, dans certains cas, une expérience agrotouristique pour les visiteuses et visiteurs qui ont ainsi l'occasion de découvrir les produits locaux. Parmi les initiatives de circuits courts à Sherbrooke, on retrouve l'offre de paniers de légumes ou de « paniers bios » estivaux et hivernaux, les kiosques à la ferme et les initiatives d'autocueillette.

Les marchés publics

Faisant partie intégrante de l'écosystème alimentaire sherbrookois, les marchés publics sont des lieux enracinés dans les communautés et les quartiers. En 2023, quatre marchés publics étaient en opération : le Marché de la Gare, le Marché public de Lennoxville, le Marché public de Saint-Élie et le Marché public du village de Rock Forest. En 2025, la Ville de Sherbrooke compte désormais deux marchés publics sur son territoire : le Marché public de Lennoxville et le Marché de la Gare.

Marché de la Gare

Marché permanent offrant une capacité de quatre kiosques intérieurs et d'une trentaine d'espaces extérieurs. Fondé en 2007, le Marché de la Gare a reçu environ 30 000 visiteuses et visiteurs, en combinant l'achalandage estival et celui du marché de Noël.

Marché public de Lennoxville

Marché saisonnier fondé en 1921 et géré par l'Association du marché agricole de Lennoxville. Il offre une capacité de 20 à 30 kiosques extérieurs.

L'intérêt grandissant pour les marchés publics

Le MAPAQ note qu'au Québec, « on assiste à une éclosion des marchés publics. Selon l'Association des marchés publics du Québec, ce type de commercialisation représente l'extension des activités de production et de transformation à la ferme. Ce service favorise les échanges entre les citoyens et un groupe de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. »





En 2022, dans le but de soutenir les marchés publics de Sherbrooke, « la Ville a choisi d'octroyer un budget additionnel dédié au soutien des marchés publics de son territoire, et ce, pour une période de trois ans. Ce budget servira à déployer une ressource (une journée par semaine pendant un an) pour aider les marchés publics dans leur promotion, dans leur stratégie de diffusion, ainsi que dans la planification de l'animation³¹. » Parallèlement, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) est mandaté pour promouvoir les différents marchés de la région et favoriser les liens entre eux, tandis que l'Association des marchés publics du Québec accompagne et soutient l'émergence, le développement et la promotion des marchés publics dans l'ensemble de la province.

Le Marché de solidarité régionale

Le Marché de solidarité régionale est « un projet à but non lucratif des AmiEs de la Terre de l'Estrie destiné à sensibiliser la population à la richesse et à la variété des produits locaux et régionaux. Le but est de créer un lien de proximité entre les consommateurs et les producteurs/fournisseurs afin d'encourager le développement régional et la responsabilité environnementale tout en favorisant l'autonomie alimentaire³². » Hybride entre un panier fermier et une épicerie classique, le Marché n'offre que des produits locaux sur une plateforme de commandes hebdomadaires en ligne. Présentement en restructuration, le Marché désire pérenniser le projet au-delà de l'engagement bénévole, bien qu'il repose sur ce modèle depuis 2006.

³¹ L'agriculture et la forêt. *Nouveautés et variétés pour les 4 marchés publics de Sherbrooke*, 16 juin 2022. <https://agriculturesherbrooke.ca/nouveautes-et-varietes-pour-les-4-marches-publics-de-sherbrooke/>

³² AmiEs de la Terre de l'Estrie. Marché de solidarité régionale de l'Estrie. <https://marche.atestrie.com/>

Agriculture soutenue par la communauté

Les paniers de légumes permettent d'offrir une grande diversité de produits sous forme de paniers qui peuvent être collectés à des points de livraison dans divers milieux ou kiosques, notamment dans des marchés publics. Le Réseau des fermiers·ères de famille (RFF) fait le pont entre les productrices et producteurs locaux certifiés biologiques et leur clientèle. À Sherbrooke, l'offre estivale pour l'année 2025 compte 12 points de livraison, par rapport à six durant la saison hivernale 2024. Les fermières et fermiers priorisent la confection de leurs propres paniers de légumes destinés à leur clientèle pour la saison estivale. À l'hiver, lorsque l'offre est moindre, certains se tournent vers la mise en marché collective.



Qu'est-ce que l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) ?

Il s'agit d'un « type d'agriculture (souvent appelé « paniers bio ») où le client établit un partenariat avec un agriculteur de sa communauté en s'engageant à acheter d'avance sa part des récoltes pour une période déterminée. Celui-ci offre aux agriculteurs la garantie d'un revenu tôt en saison et la possibilité de planifier la production et les récoltes, tout en assurant aux citoyens le privilège d'un lien direct avec le producteur³³. »



³³ Équiterre. *Agriculture soutenue par la communauté*.
<https://www.equiterre.org/fr/glossaire/agriculture-soutenue-par-la-communaute-asc>

ÉDUCATION ET LITTÉRATIE ALIMENTAIRE

Il va sans dire que les citoyennes et citoyens doivent aujourd’hui naviguer dans un environnement alimentaire de plus en plus complexe. Entre les recommandations officielles en matière de saine alimentation, le marketing omniprésent, la lecture des étiquettes nutritionnelles et la tentation des repas prêts-à-manger — particulièrement attrayants en contexte de manque de temps —, il devient essentiel de posséder des connaissances, des compétences multiples et une confiance suffisante pour planifier et préparer ses repas, choisir ses aliments et répondre aux attentes sociales croissantes, notamment en matière de réduction du gaspillage alimentaire.

Or, les occasions de développer ces compétences se sont raréfiées. L’effritement des connaissances liées à la provenance des aliments, la disparition des cours d’économie familiale et l’essor des technologies favorisant la conservation d’aliments transformés ont contribué à complexifier l’univers alimentaire. Ces transformations sociales ont des impacts tangibles sur les habitudes alimentaires. Par exemple, selon l’Enquête de santé populationnelle estrienne (ESPE), la proportion d’adultes sherbrookois consommant cinq portions de fruits et légumes par jour est passée de 36,9 % en 2018 à 28,5 % en 2022³⁵.



Qu'est-ce que l'éducation et la littératie alimentaire ?

L'éducation et la littératie alimentaire englobent les connaissances liées à l'alimentation, de même que les compétences pour préparer les repas et faire des choix éclairés dans un environnement alimentaire complexe³⁴.

³⁴ Guide alimentaire canadien. *Importance des compétences alimentaires*.

<https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/directrices/section-3-importance-des-competences-alimentaires/>

³⁵ Direction de santé publique de l'Estrie. *Enquête de santé populationnelle estrienne (ESPE)*, 2018 et 2022.

Mais au-delà de la santé, les choix alimentaires influencent également les systèmes agroalimentaires et l'environnement. Miser sur la littératie alimentaire, c'est aussi renforcer la capacité des individus à exercer leur autonomie, à faire des choix éclairés et à développer un rapport plus conscient à leur alimentation. En ce sens, des initiatives comme les ateliers de cuisine, les projets de jardinage ou les jardins pédagogiques sont autant de moyens concrets pour renforcer les compétences culinaires, améliorer l'estime de soi, favoriser la consommation d'aliments sains et soutenir les circuits courts. Des ateliers éducatifs en alimentation — comme les classes de cuisine, les activités de jardinage ou les projets pédagogiques autour des aliments — sont autant de leviers pour développer des compétences culinaires concrètes, améliorer la confiance des participantes et des participants, créer un sentiment d'appartenance et encourager la souveraineté alimentaire locale³⁶.

Dans un territoire comme celui de Sherbrooke, qui combine à la fois des réalités urbaines et agricoles, la promotion de la littératie alimentaire est une avenue structurante pour agir simultanément sur les plans individuel, communautaire, entrepreneurial et environnemental.

Voici une liste non exhaustive des acteurs en littératie alimentaire sur le territoire de la Ville de Sherbrooke et de leurs initiatives :

- **Le Blé d'Or** se concentre sur l'autonomisation des familles et individus en situation de précarité alimentaire grâce à des cuisines collectives où les participantes et participants apprennent à cuisiner des repas nutritifs à faible coût, tout en développant des compétences en budgétisation et planification alimentaire. Ses ateliers éducatifs dans les écoles, comme ceux sur les collations santé ou l'analyse des étiquettes nutritionnelles, ciblent spécifiquement les jeunes ainsi que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, afin de renforcer leur capacité à faire des choix alimentaires éclairés. L'organisme intègre également une dimension sociale en brisant l'isolement grâce à des groupes de cuisine réguliers, où les membres partagent repas et savoir-faire.
- **Croquarium** a pour mission l'éducation sensorielle et le jardinage éducatif pour les jeunes. Ses programmes en milieu scolaire, comme les ateliers sur le cycle des saisons ou les ateliers culinaires interactifs, touchent annuellement plus de 50 000 enfants à travers le Québec, dont une part significative à Sherbrooke. La récente inauguration de la Maison Croquarium, dotée de cuisines pédagogiques et d'espaces de transformation alimentaire, permet désormais d'élargir son impact communautaire. Son approche unique combine l'éveil des cinq sens et

³⁶ 100 degrés. Dossier sur la littératie alimentaire. https://evenement.centdegres.ca/app/uploads/2021/09/100-degres-litteratie-alimentaire-vol-1.pdf?utm_source=dialoginsight&utm_medium=email&utm_campaign=M861

l'agriculture urbaine, comme en témoigne le Jardin Jeunes Entrepreneur·es, où les adolescentes et adolescents expérimentent la production maraîchère et la vente de leurs récoltes.

- **L'Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé**, par diverses initiatives comme «Un fermier dans mon quartier», permet un contact privilégié entre les enfants, dans leurs milieux de vie, et des productrices et producteurs locaux. Des outils éducatifs pour animer en classe et des ateliers de découverte peuvent également avoir lieu.
- **REVE nourricier** contribue au développement de la littératie alimentaire à Sherbrooke en proposant des ateliers éducatifs (compostage, permaculture, reconnaissance de plantes comestibles) et des conférences qui renforcent les compétences techniques des citoyennes et des citoyens en agriculture urbaine et qui favorisent une meilleure compréhension des cycles alimentaires et des enjeux de production locale. Ses partenariats avec des institutions comme l'École des Avenues permettent d'intégrer l'éducation alimentaire dans les curriculums scolaires grâce à des activités touchant directement la jeune génération, comme la plantation d'arbres fruitiers et des ateliers sur la biodiversité comestible. Le Circuit Nourricier, en collaboration avec la Ville de Sherbrooke, organise annuellement des événements publics pour démocratiser les techniques de jardinage urbain, atteignant plus de 3 000 participantes et participants depuis 2019. En transformant des espaces asphaltés en jardins collectifs (notamment grâce au projet Sous les pavés), l'organisme crée des lieux d'apprentissage expérientiel où les citoyennes et citoyens expérimentent la culture et la récolte.

Cycle de vie optimisé

GESTION ET VALORISATION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Portrait du gaspillage alimentaire

Bien qu'au Québec 19,8 % des ménages vivaient de l'insécurité alimentaire en 2023, 1,2 million de tonnes d'aliments comestibles sont perdues ou gaspillées annuellement³⁷ dans le système bioalimentaire. Les organismes œuvrant en sécurité alimentaire sont des acteurs majeurs dans la gestion et la valorisation des résidus alimentaires.

Au Québec, 28 % du gaspillage alimentaire a lieu dans les foyers. Le reste serait attribuable à l'ensemble de la chaîne alimentaire, soit la production (14 %), la transformation et la fabrication (20 %), la distribution (10 %), le secteur des HRI (5 %) ainsi que les commerces au détail (22 %)³⁸. Grâce à de nombreuses initiatives portées par des organismes en sécurité alimentaire, des partenariats se développent de manière continue avec les acteurs des divers maillons de la chaîne alimentaire.

Déjà, en 2015, le gaspillage alimentaire était identifié comme un enjeu prioritaire de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

À ce propos, « dans le but de contrer le gaspillage alimentaire et l'insécurité alimentaire, le gouvernement du Québec a adopté, à partir de 2015, des mesures fiscales favorisant les dons aux banques alimentaires³⁹ ». La distribution de paniers de provisions a ainsi augmenté de 73 % entre 2019 et 2023. Toutefois, dans la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028, on apprend que, sur les 23 000 tonnes d'aliments comestibles excédentaires récupérées pour la redistribution aux populations en situation d'insécurité alimentaire, on estime que 12 % (2 798 tonnes) sont perdues lors de la redistribution⁴⁰.

³⁷ RECYC-QUÉBEC. *Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec*, 2022, p.39. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-quantification-pertes-qc-fr.pdf>

³⁸ *Idem*

³⁹ Gouvernement du Québec. *Politique bioalimentaire 2018-2025*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501

⁴⁰ MELCCFP. *Accélérer le développement de l'économie circulaire : feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, p. 14. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4933354>

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la Ville de Sherbrooke

En 2023, la Ville de Sherbrooke a adopté son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030. Ce plan comporte des objectifs ambitieux, qui s'alignent sur ceux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, voire les dépassent dans certains cas. La Ville souhaite notamment réduire la quantité de matières éliminées annuellement à 500 kg ou moins par habitant d'ici 2026, puis à 480 kg ou moins d'ici 2030. Elle s'est également fixé pour objectif de revaloriser 70 % des matières organiques d'ici 2030.

Les consultations menées dans le cadre du PGMR 2023-2030 ont mis en lumière l'appui citoyen à des actions et règlements visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. En réponse à cette préoccupation, le plan d'action découlant du PGMR prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan spécifique de réduction du gaspillage alimentaire.

Le PGMR dresse également le constat que, bien que les initiatives contre le gaspillage alimentaire soient nombreuses à Sherbrooke, elles demeurent peu connues du grand public. En 2021, la Ville recensait 38 organisations œuvrant dans le domaine de la récupération alimentaire et du réemploi.

Outil de collecte de données sur la sécurité, le réemploi et le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de l'élaboration de Champ d'actions — Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke —, des étudiantes et étudiants au baccalauréat en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke (UdeS) ont élaboré un outil de collecte de données sur la sécurité, le réemploi et le gaspillage alimentaire. Sous forme de formulaire et de grille d'analyse, cet outil avait pour but de mesurer les retombées sociales, environnementales et économiques des initiatives déployées dans le cadre de Champ d'actions, telles que le glanage, et de mesurer la valorisation alimentaire actuelle et potentielle.

VALORISATION

Soutenir l'économie circulaire

En 2024, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a souligné le rôle de l'économie circulaire comme levier de lutte contre l'insécurité alimentaire. L'industrie bioalimentaire a été identifiée dans la *Feuille de route gouvernementale en économie circulaire* comme un domaine à fort potentiel de circularité au Québec. Elle inclut les secteurs suivants : l'agriculture, les pêches commerciales, l'aquaculture, la transformation des aliments, des boissons et du tabac, le commerce de gros et le commerce de détail alimentaire ainsi que les services alimentaires dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel (HRI)⁴¹.



Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Selon le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, on peut définir l'économie circulaire comme « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités⁴². » De cette définition ont émergé les 12 stratégies de l'économie circulaire, dont certaines sont cruciales à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur du secteur bioalimentaire.

En 2024, le MELCCFP a élaboré la première *Feuille de route gouvernementale en économie circulaire* comme cadre de gouvernance en la matière. On y souligne que « l'augmentation de l'insécurité alimentaire est un enjeu prioritaire, auquel il est possible de répondre à l'aide de stratégies d'économie circulaire, notamment par l'entremise de projets collaboratifs de don et de revente des denrées alimentaires aux populations vulnérables⁴³. » Le tableau 6 présente les mesures sectorielles prioritaires pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans la filière bioalimentaire du Québec.

⁴¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Statistiques économiques de l'industrie bioalimentaire*. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/pages/statistiques.aspx>

⁴² Québec circulaire. *Concepts et définitions*. <https://www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html>

⁴³ MELCCFP. *Accélérer le développement de l'économie circulaire : feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, p. 14. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4933354>

Tableau 6 – Mesures sectorielles prioritaires pour le secteur bioalimentaire, afin d'accélérer le développement de l'économie circulaire pour la période 2024-2028

Objectifs	Mesures
1. Améliorer la circularité en amont de la chaîne de valeur bioalimentaire.	1.1 Intégrer des stratégies de circularité dans le système agricole en amont de la chaîne de valeur bioalimentaire. 1.2 Développer des modèles d'affaires permettant les échanges et la mutualisation des ressources.
2. Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.	2.1 Optimiser les opérations pour limiter les pertes d'aliments déclassés ou excédentaires. 2.2 Exemplarité de l'État : accroître l'engagement des acteurs intentionnels à réduire le gaspillage alimentaire.
3. Favoriser la circularisation des emballages alimentaires.	3.1 Soutenir les initiatives permettant le déploiement de contenants et d'emballages réutilisables et écoconçus dans le secteur alimentaire. 3.2 Bonifier les dispositions encadrant les emballages de plastique pour mieux les circulariser.
4. Recourir à l'économie circulaire comme levier de lutte contre l'insécurité alimentaire.	4.1 Favoriser les chaînes d'approvisionnement basées sur des circuits courts dans les déserts alimentaires. 4.2 Améliorer les mécanismes de redistribution, de don et de revente des produits alimentaires non commercialisables.
5. Optimiser la gestion de la ressource en eau.	5.1 Bonifier les connaissances sur l'application de l'économie circulaire à la ressource en eau. 5.2 Circulariser la gestion des eaux usées des procédés agricoles et industriels.

Source : MELCCFP. *Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*.

Écologie industrielle

L'une des stratégies d'économie circulaire les plus appliquées est l'écologie industrielle. Elle consiste essentiellement à utiliser les résidus d'une entreprise comme matière première d'une autre. Afin de faciliter le processus, plusieurs MRC, dont Sherbrooke, se sont dotées de ressources pour favoriser le maillage entre les entreprises. Des expertes et experts internes sont en contact avec une multitude d'acteurs et peuvent mettre en lien des entreprises qui avaient peu de chances de travailler ensemble.

Par exemple, un partenariat innovant a été conclu entre un torréfacteur, qui utilise des sacs de jute pour le transport de grains de café, et une pépinière, qui réutilise les sacs de jute comme paillis. De cette manière, le torréfacteur économise sur les coûts d'enfouissement et la pépinière, sur les coûts d'achat de paillis.

Outre ces mises en relation, les expertes et experts en économie circulaire peuvent aussi fournir gratuitement :

- Un diagnostic en entreprise qui tient compte des différentes stratégies d'économie circulaire;
- Un accès à une banque d'expertes et d'experts et à une multitude de filières existantes de mise en valeur;
- Un soutien à la recherche de financement pour réaliser des projets innovants.



Adopter de nouvelles habitudes de consommation responsable

La réduction de la consommation chez les ménages est l'une des stratégies encouragées par l'économie circulaire. On parlera alors de consommation responsable.



Qu'est-ce que la consommation responsable ?

Au Québec, la consommation responsable est définie comme un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable, c'est-à-dire qu'elle est à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment l'économie locale), bonne pour la santé et positive pour la société⁴⁴.

Le Baromètre de la consommation responsable est un outil d'analyse qui en brosse un portrait annuel au Québec. « Le Baromètre permet à la fois de mesurer les comportements qui s'ancrent dans les habitudes des Québécois et de suivre les nouvelles tendances de consommation. Il est réalisé par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR), avec le soutien de RECYC-QUÉBEC, du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de Protégez-Vous, d'Éco Entreprises Québec et de MBA Recherche⁴⁵. »

Selon les résultats d'un sondage de l'OCR⁴⁶, à l'échelle du Québec, les ménages ont adapté leurs habitudes de consommation pour atténuer la hausse du coût des biens et services. En 2023, 53,7 % de la population québécoise mentionnait avoir réduit sa consommation dans la dernière année⁴⁷. La hausse des prix constitue la raison principale de la baisse des achats.

44 MELCCFP. *Consommation responsable*.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/consommation-responsable/>

45 *Ibid.*

46 Depuis 2010, les comportements (ou pratiques) responsables sont évalués en fonction d'échelles de mesure (les mêmes items chaque année) développées par l'OCR. Des échelles de type Likert de 1 à 10 variant de « pas du tout en accord » à « tout à fait en accord » sont utilisées pour mesurer les comportements auto-déclarés des consommateurs dans les 12 derniers mois.

47 OCR. *Baromètre de la consommation responsable*, 2023.

https://ocresponsable.com/wp-content/uploads/2023/11/BCR-2023_Final-1.pdf



Glanage, transformation et inclusion sociale

Depuis quelques années, le glanage est une pratique en pleine expansion au Québec. Il vise à diminuer le gaspillage alimentaire en récupérant des fruits et légumes qui seraient autrement laissés aux champs pour diverses raisons : manque de main-d'œuvre, mauvaises conditions climatiques, surplus de récoltes et/ou formats non adéquats pour la vente commerciale. De plus, le glanage permet un accès à des fruits et légumes frais dont les prix sont considérablement réduits par rapport à ceux de l'épicerie.

Démarré à l'été 2022 par Champ d'actions, le projet estrien « Glanage, transformation et inclusion sociale » permet la récolte de surplus de fruits et de légumes dans les champs agricoles. Il vise à pallier le manque d'approvisionnement en fruits et légumes des organismes œuvrant en sécurité alimentaire et des personnes en situation de précarité alimentaire. En plus de réduire le gaspillage et d'améliorer la sécurité alimentaire des populations vulnérables, ce projet renforce les liens communautaires et le tissu social régional, en plus de contribuer à l'éducation et à la littératie alimentaire.

L'initiative permet d'aider les productrices et producteurs dans leurs tâches agricoles, en plus de récupérer et de valoriser des denrées existantes qui seraient autrement non récoltées, sur un territoire touchant cinq MRC estriennes : Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Sherbrooke, Memphrémagog et Coaticook. Elle offre également une expérience de travail en nature à des personnes en situation de précarité sociale et financière. En 2024, Champ d'actions a réalisé 23 activités de glanage et 3 activités de transformation, en collaboration avec plus de 123 bénévoles, dont plusieurs issus d'organismes en inclusion sociale. Ces activités ont permis de récolter et de redistribuer 5,34 tonnes de fruits et légumes, glanés sur 12 fermes (une valeur estimée à 34 000 \$).



Qu'en pense la population ?

Au début de l'année 2025, un questionnaire s'adressant à la population sherbrookoise a recueilli plus de 330 réponses au sujet de la démarche d'élaboration du PDCN. Voici les grands constats découlant de ce sondage :

Une production et un accès aux aliments locaux à renforcer

- La majorité des personnes répondantes cultivent certains légumes, fruits et/ou herbes à la maison. Pour celles qui ne jardinent pas, le manque d'espace est le principal frein. L'accès aux produits locaux prêts-à-manger se démarque parmi les demandes, de même que l'installation de kiosques de fruits et légumes de quartier pour améliorer la distribution d'aliments frais et locaux.

Des habitudes d'approvisionnement dominées par les grandes surfaces

- Les supermarchés sont le principal lieu d'approvisionnement des personnes répondantes, suivis des magasins indépendants, ce qui souligne le besoin d'avoir un meilleur accès aux produits locaux pour ainsi faciliter des changements d'habitudes de consommation.

Un fort intérêt pour les initiatives collectives et la transformation des aliments

- Les personnes répondantes souhaitent davantage de jardins communautaires, collectifs et solidaires, ainsi que des jardins et fermes pédagogiques. En matière de transformation, les ateliers de conservation des aliments suscitent particulièrement l'intérêt.

Un engagement envers la réduction du gaspillage

- Les ateliers contre le gaspillage alimentaire figurent parmi les initiatives les plus ciblées (pour optimiser et réduire les dépenses, et pour diminuer les déchets).

La majorité des personnes répondantes sont d'origine canadienne, occupent un emploi à temps plein, vivent dans une maison individuelle et ont entre 25 et 44 ans. La grande majorité d'entre elles indiquent ne pas avoir vécu d'enjeux de sécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois lorsqu'elles ont répondu au questionnaire.

Toutefois, certains groupes plus à risque d'insécurité alimentaire — comme les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les personnes aînées, les personnes issues des communautés immigrantes et la population étudiante — sont sous-représentés dans les résultats.

Une attention particulière aux communautés sous-représentées dans cet exercice de consultation sera nécessaire lors de la mise en œuvre du PDCN, afin de répondre aux besoins réels.



DIAGNOSTIC

Pour bien comprendre la vision derrière le développement d'une communauté nourricière à Sherbrooke, il est essentiel de comprendre le contexte propre à la Ville, à ses acteurs et à son territoire. Le portrait fourni par le Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) de Sherbrooke permet cette importante mise en contexte. Les enjeux liés à une communauté nourricière ont été identifiés à partir d'une analyse des faits saillants de ce portrait et des résultats des activités de coconstruction, réalisées avec les parties prenantes du territoire lors de la démarche de réalisation du PDCN. Ces enjeux permettent de bien comprendre les différentes dynamiques en cours sur le territoire agricole, rural et urbain de la Ville de Sherbrooke et de cibler les actions pertinentes, mises de l'avant dans le PDCN 2025-2030.

Les enjeux sont présentés en concordance avec les cinq ingrédients essentiels d'un système alimentaire durable et leurs composantes, en plus de quelques enjeux transversaux.



Des enjeux transversaux

ARRIMAGE AVEC LES PLANIFICATIONS ET ACTIONS EXISTANTES À LA VILLE DE SHERBROOKE

La Ville de Sherbrooke, à l'instar de toutes les villes du Québec, adopte et met en place plusieurs planifications et actions qui couvrent l'ensemble des responsabilités incombant aux organisations municipales de la province. Ainsi, la planification stratégique 2024-2030 de la Ville de Sherbrooke est articulée autour de trois orientations : réaliser la transition écologique, développer des communautés dynamiques et prospères, et renforcer la capacité d'agir de la Ville.

Cette planification stratégique offre un cadre propice à l'intégration de nouvelles responsabilités partagées, comme l'alimentation et l'agriculture. Ces thématiques, au cœur du développement d'une communauté nourricière, s'alignent avec d'autres objectifs, tels que l'urbanisme durable – mis de l'avant dans l'actualisation du Plan d'urbanisme et dans une Politique de l'habitation –, la protection de 45 % des milieux naturels – pouvant inclure des zones agricoles ou des corridors nourriciers en zone urbaine –, ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre, liée à une production alimentaire durable et locale. À cet effet, il est primordial que les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du présent PDCN puissent, dans la mesure du possible, s'inscrire au sein des planifications et initiatives existantes à la Ville. Le PDCN pourra s'appuyer sur des démarches déjà entamées, comme le Plan de mobilité durable ou la Politique de participation publique actualisée. Pour ce faire, les acteurs qui mettront en œuvre le plan d'action du PDCN et les divers services de la Ville devront travailler en grande synergie. Celle-ci maximisera l'efficience des budgets et des ressources attribués à la mise en œuvre du PDCN et profitera aux autres plans d'action de la Ville.

Dans le cadre de l'élaboration du PDCN, une consultation réunissant plusieurs services municipaux de la Ville a été réalisée. Les membres des équipes ont pu consulter les enjeux et le plan d'action préliminaire afin d'identifier les possibilités d'arrimage et de collaboration (voir tableau 7). Cette consultation préalable des services municipaux a permis d'identifier plusieurs connexions, tout en renforçant l'idée que les actions du PDCN, sans les dénaturer, peuvent s'inscrire dans différentes démarches et initiatives de la Ville. Le plan d'action du PDCN présente les liens possibles entre les moyens d'action priorisés, les planifications ainsi que les actions déjà entamées par la Ville. Cette approche collaborative, axée sur l'innovation, est alignée avec les valeurs « Citoyenne » et « Bienveillante » de la planification stratégique 2024-2030 de la Ville de Sherbrooke. Elle vise à créer un écosystème où transition écologique, communautés dynamiques et prospères, inclusion et sécurité alimentaire vont de pair.

Tableau 7 – Synthèse des actions, en cours et à venir, des services municipaux en lien avec une communauté nourricière

Ingrédient	Service de la Ville	Mesures
Territoire productif	SPGT	- Contrôle du développement urbain de la zone rurale via le schéma d'aménagement
	SSCVC	- Programme d'aide au démarrage de jardins - Projet de la grainothèque
	SEI	- Programme « Végétalisez votre quartier »
	DARR	- Plan d'action (2022-2025) de l'Arrondissement de Fleurimont - Plan d'action (2022-2025) de Brompton-Rock Forest-Saint-Élie-Deauville
Entreprises prospères et responsables	SSCVC	- Coordination de la Communauté de pratiques des jardins communautaires
	BENV	- Programme de verdissement participatif, cartographies multicritères des lieux de plantation - Projet de code QR des arbres (parc Jacques-Cartier) - Accompagnement dans l'utilisation durable des ressources
Accès amélioré aux aliments sains	STS	- Programme Solidarité Transport
	SDST	- Plan de mobilité durable intégré
	DARR	- Plan d'action (2022-2025) de l'Arrondissement de Lennoxville
Demande de proximité accrue	SDE	- Achat d'aliments locaux via la Politique d'achat bioalimentaire local
	SSCVC	- Accompagnement des organismes dans la compréhension de la Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires
Cycle de vie optimisé	BENV	- Atelier sur le cycle de vie des aliments dans les écoles - Élaboration et déploiement du plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire

MAILLAGE ENTRE LES ACTEURS DU MILIEU ET COMMUNICATION DES INITIATIVES EXISTANTES

La coordination, le maillage et le transfert d'information entre les acteurs du système alimentaire sherbrookois font partie des enjeux qui sont fortement ressortis lors des consultations. Le cloisonnement entre les différents acteurs du système alimentaire entraîne un dédoublement des efforts, la perte d'occasions et un faible développement de collaborations pourtant porteuses. Afin que Sherbrooke évolue vers une véritable communauté nourricière, une culture de collaboration durable doit s'installer entre les parties prenantes du système alimentaire, incluant les organismes communautaires, les entreprises, les institutions publiques et les instances de gouvernance (voir tableau 8). Bien que de nombreuses initiatives inspirantes existent déjà au sein du système alimentaire sherbrookois, ce premier PDCN vise à offrir un espace structurant de dialogue, de convergence et de mise en relation des acteurs. Il devra soutenir l'intelligence collective en tant que levier stratégique pour répondre aux enjeux alimentaires du territoire. Une telle approche reconnaît l'importance de chacun des maillons dans l'élaboration d'initiatives et de stratégies efficientes face aux enjeux propres à la transition vers un système alimentaire durable.



Tableau 8 – Exemples concrets d'initiatives du milieu, en cours ou en démarrage, en lien avec une communauté nourricière

Ingrédient	Initiative	Description	Mesures
Territoire productif	Production dédiée	Entente entre une banque alimentaire et des productrices et producteurs locaux. Consiste en l'achat des récoltes issues des superficies dédiées à l'entente.	- Productrices et producteurs - Moisson Estrie
Entreprises prospères et responsables	Bio locaux des Cantons	Mise en marché collective pour des productrices et producteurs estriens, qui s'opère en entrepreneuriat d'économie sociale où la mutualisation d'infrastructures d'entreposage et de ressources humaines assure la distribution de paniers de légumes.	- Productrices et producteurs (22) - Réseau des fermiers-ères de famille
Accès amélioré aux aliments sains	Un fermier dans mon quartier	Des maraîchères et maraîchers tiennent des kiosques dans des communautés sherbrookoises considérées comme des déserts alimentaires.	- Productrices et producteurs (6) - Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé
Demande de proximité accrue	Croquarium	Organisme alliant éducation sensorielle et littératie alimentaire par son volet éducatif et ses cuisines pédagogiques. Des espaces de transformation sont accessibles aux productrices et producteurs, de même qu'au public.	- Productrices et producteurs - Humano District - Partenaires financiers
Cycle de vie optimisé	Viande solidaire	Viande de vaches fragilisées, distribuée aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire, tout en assurant une rétribution financière aux productrices et aux producteurs.	- Productrices et producteurs (17) - Abattoir régional de Coaticook - UPA-Estrie - Organismes communautaires estriens

CHANTIER RÉGLEMENTAIRE POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Comme précisé précédemment, l'alimentation et l'agriculture sont de nouvelles responsabilités sur lesquelles les villes du Québec veulent agir. Puisque ces responsabilités se sont imposées d'elles-mêmes avec la multitude d'actions structurantes posées pour le développement urbain, la réglementation en place n'est pas nécessairement adaptée à la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'émergence d'une communauté nourricière. La Ville de Sherbrooke ayant entrepris un vaste chantier de révision de ses règlements d'urbanisme, il est primordial que les enjeux réglementaires entourant le PDCN y soient abordés.

Lors de la consultation réunissant plusieurs services de la Ville et portant sur la réalisation du PDCN, les membres de ces services ont pu prendre connaissance des enjeux et du plan d'action préliminaire du PDCN afin d'identifier certains freins réglementaires pouvant nuire à sa mise en place. À titre d'exemple, voici quelques enjeux réglementaires identifiés :

- La planification stratégique 2023-2032 de la Société de transport de Sherbrooke (STS) ne prévoit pas de mesure particulière pour favoriser le transport en commun vers la zone agricole.
- Le Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement interdit la pratique de l'agriculture urbaine commerciale dans les périmètres d'urbanisation.
- Hydro-Sherbrooke n'a pas de tarif spécifique pour les serres commerciales.
- Une harmonisation est nécessaire entre la réglementation de la Ville et les nouveaux usages complémentaires à l'agriculture récemment permis par la LPTAA en zone agricole.
- Les jardins communautaires sont seulement autorisés dans les zones à usage récréatif, ce qui freine le développement de nouveaux jardins hors de ces zones.

Les cinq ingrédients pour un système alimentaire durable à Sherbrooke et leurs enjeux

UN TERRITOIRE PRODUCTIF AGRICOLE PROTÉGÉ ET UN TERRITOIRE URBAIN À DÉVELOPPER

Un territoire productif d'importance qui doit être protégé

La zone agricole occupe 37 % du territoire et revêt une grande importance pour la Ville de Sherbrooke. En 2021, plus de 7641 ha de terre étaient cultivés par 141 fermes, dont plusieurs produisent des denrées alimentaires au bénéfice de la population locale et d'autres territoires. Le PDZA 2024-2030 identifie l'accès à la terre et la cohabitation des usages comme des enjeux d'importance pour l'agriculture sherbrookoise. C'est pourquoi un projet porteur sur l'accès à la terre et le maintien des superficies cultivées et sous aménagement forestier fait partie du plan d'action du PDZA. Celui-ci vise à favoriser cet accès à la terre, le maintien et la valorisation des superficies cultivées du territoire agricole, tout en gardant à l'esprit les enjeux de cohabitation harmonieuse.

Un territoire urbain à valoriser

D'un point de vue productif, le territoire de la Ville de Sherbrooke peut être divisé en trois grands secteurs : la zone agricole, la zone rurale et les périphéries d'urbanisation. Comme précisé antérieurement, la zone agricole, qui représente les superficies protégées par la LPTAA, est abordée dans le PDZA de la Ville. Pour ce qui est du PDCN, les superficies productives pouvant être valorisées se trouvent dans la zone rurale et les périphéries d'urbanisation. La zone rurale est une transition entre la zone agricole et le périphérique urbain. On y retrouve des superficies agricoles morcelées entre des boisés et des îlots d'habitats épars. Ce secteur serait propice au développement d'une agriculture dite périurbaine. Le fait que ces terres soient pour la plupart propriété de personnes qui ne pratiquent pas l'agriculture complique toutefois leur développement à des fins agricoles et commerciales.

Les périphéries d'urbanisation, quant à eux, représentent des secteurs en cours de densification, où les espaces de culture se trouvent principalement au sein des parcs de la Ville, sur des terrains privés et sur certaines superficies commerciales. Les périphéries d'urbanisation sont plus propices au développement de l'agriculture urbaine de type communautaire et citoyenne. Par ailleurs, les contraintes identifiées au développement de l'agriculture urbaine, commerciale et communautaire seront considérées dans la suite des travaux du Plan d'urbanisme du Service du développement stratégique du territoire (SDST) et de la révision réglementaire du Service de planification et de la gestion du territoire (SPGT).

Malgré l'intérêt des organismes, le potentiel de développement d'activités agricoles nourricières en zone rurale et en périphérie urbaine demeure inconnu. L'information relative à la localisation des sites à fort potentiel, à leur accès et à leur état de contamination reste, pour l'instant, fragmentée. Il y a grand besoin de mieux connaître et d'identifier ces sites, particulièrement sur les terrains qui appartiennent à la Ville. De nombreux espaces gazonnés résiduels en milieu institutionnel pourraient être utilisés pour des initiatives d'agriculture urbaine, citoyennes et communautaires. Le manque de valorisation du potentiel existant pourrait s'expliquer, en partie, par la présence de superficies agricoles sisées à proximité du périphérie urbain de Sherbrooke.

Optimisation du mode de développement urbain

Le futur Plan d'urbanisme de Sherbrooke intégrera l'alimentation comme un enjeu transversal du développement urbain. À travers l'objectif « Soutenir le développement d'une communauté nourricière », la Ville proposera d'encourager l'agriculture urbaine et d'améliorer l'accès à une alimentation saine, locale et de proximité. Pour y parvenir, des règlements de zonage devront être adaptés afin de faciliter et d'encadrer l'aménagement de potagers, de jardins collectifs, de serres domestiques et de kiosques de vente. En complément de l'offre commerciale et de celle des productrices et des producteurs locaux, de tels aménagements nourriciers contribueraient à diversifier les sources d'approvisionnement, à renforcer la résilience des quartiers, à favoriser la cohésion sociale et à verdier les espaces urbains.

Le Plan prévoit aussi de soutenir l'agriculture urbaine commerciale en favorisant l'implantation de serres et de fermes verticales dans certains secteurs stratégiques. Cette approche vise à rapprocher la production des lieux de consommation, à réduire les impacts environnementaux, à stimuler l'innovation et à créer des emplois durables. Une réglementation souple favoriserait son intégration harmonieuse dans les secteurs commerciaux et industriels.

Enfin, le Plan propose d'encadrer la densification dans une perspective de durabilité et de qualité de vie. La densité résidentielle et la mixité des usages seraient priorisées dans les centralités urbaines — comme les secteurs commerciaux, les artères collectrices et les zones mixtes — en tenant compte des infrastructures existantes, de la gestion des eaux et de la proximité des pôles d'activités et des réseaux de transport collectif. Cette approche vise à limiter l'étalement urbain, à préserver les milieux naturels, à encourager les déplacements actifs et à optimiser les investissements publics. En intégrant les dimensions liées à l'alimentation, à la mobilité, aux services de proximité et à la capacité d'accueil des milieux, Sherbrooke adopte une vision d'aménagement cohérente et inclusive.

ENTREPRISES PROSPÈRES ET RESPONSABLES

Le PDZA de la Ville de Sherbrooke a déjà pour objectifs d'assurer et de soutenir le développement des entreprises agricoles et leur production dans la zone agricole protégée. Le plan d'action 2025-2030 du PDZA comprend trois projets porteurs qui vont dans ce sens :

- Projet porteur 2 : Le carrefour entrepreneurial agro, qui vise à créer un lieu de rencontre avec des ressources d'accompagnement consacrées à la mise en valeur et au développement du secteur agroalimentaire sherbrookois.
- Projet porteur 3 : Le hub des savoirs et des infrastructures, qui prévoit la création d'un « hub » [pôle] agricole en lien avec les institutions du savoir présentes sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Le « hub » permettra le partage de connaissances, d'équipements et d'infrastructures au bénéfice du milieu agricole.
- Projet porteur 6 : La réglementation agricole et forestière, qui vise à mettre en place diverses initiatives afin que la réglementation municipale permette le développement harmonieux et durable des entreprises agricoles et des activités forestières.

Puisque les actions concernant le développement d'entreprises prospères et responsables sont intégrées dans le PDZA, il sera uniquement question, au sein du PDCN, des initiatives et entreprises prenant place en dehors de la zone agricole, soit celles touchant la zone rurale et la zone urbaine.



Production agricole urbaine, plus communautaire que commerciale

On recense, sur le territoire de Sherbrooke, 21 initiatives de production agricole destinées à la communauté : 11 jardins communautaires, 4 jardins collectifs et 6 jardins solidaires. Cependant, il manquerait de jardins communautaires afin de répondre à la demande, comme mentionné lors des consultations tenues dans le cadre de l'élaboration du PDCN. Les possibilités d'aménagements nourriciers à caractère collectif sur des terrains privés sont multiples (ex. : écoles, logements sociaux, espaces communautaires et industriels). Cultiver un sentiment d'appartenance à de telles initiatives est d'importance, car en prenant racine directement dans les milieux de vie, elles favorisent une responsabilisation des usagères et des usagers et peuvent être implantées dans certains milieux dans le cadre d'un programme. Parmi les divers aménagements réalisés sur les terrains appartenant à la Ville de Sherbrooke, on note encore une prédominance des plantes ornementales, au détriment des cultures nourricières. Cependant, l'aménagement nourricier du territoire de la Ville nécessite, au préalable, une réflexion et une planification quant à sa localisation et à sa gestion afin de faciliter l'accès aux sites, leur entretien et les récoltes. Les parcs et les espaces verts de la ville, situés à proximité des logements, devraient être privilégiés pour l'aménagement de tels sites.

L'éducation et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'agriculture citoyenne devraient figurer dans le plan d'action du PDCN afin de favoriser la souveraineté alimentaire des communautés sherbrookoises. Pour permettre l'essor de l'agriculture portée par les citoyennes et les citoyens, un appui technique devra être envisagé par la Ville ou assuré par des partenaires externes, via une mutualisation des ressources matérielles et humaines.

Les consultations menées auprès des différents services de la Ville lors de l'élaboration du PDCN ont permis d'identifier plusieurs initiatives existantes, en lien direct avec les besoins de développement de l'agriculture urbaine communautaire. Une synergie devra être créée entre ces différentes initiatives de la Ville et les actions prévues dans le PDCN qui concernent le développement de l'agriculture urbaine afin de faciliter leur mise en œuvre.

Hors de la zone agricole, l'agriculture dite commerciale est pratiquement absente. Elle est actuellement autorisée dans une affectation rurale, selon les normes préétablies par le Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement. Une refonte des différentes réglementations de la Ville touchant la pratique de l'agriculture en dehors de la zone agricole est en cours dans la foulée des travaux de mise à jour du Plan d'urbanisme. Une flexibilité réglementaire permettra ce type d'agriculture urbaine dans certaines zones commerciales et industrielles.

Soutien au développement de l'entrepreneuriat en agriculture hors de la zone agricole

La Ville de Sherbrooke possède de grands atouts pour le développement de l'agriculture urbaine commerciale. La présence d'une zone agricole protégée au sein de son territoire, comptant sur la présence de dizaines d'entreprises agricoles dynamiques, offre une base de savoir-faire et de possibilités de transfert de connaissances et de mutualisation des infrastructures. Cependant la valeur élevée de ces terres, jumelée à la faible rentabilité des projets d'agriculture urbaine, rend le développement de ce secteur difficile. La zone rurale hors de la zone agricole ceinturant le périmètre urbain contient encore plusieurs superficies dites agricoles qui ont un fort potentiel pour le développement de projets d'envergure en agriculture. Comme toutes les grandes villes québécoises, Sherbrooke possède un périmètre urbain fort qui offre des possibilités d'implanter des cultures sur les superficies de toits de bâtiments industriels et commerciaux ainsi qu'en milieu fermé, au sein de bâtiments existants pouvant être adaptés et aménagés à ce type de production. On peut aussi considérer les aires gazonnées sous-utilisées des entreprises et des institutions comme propices à l'implantation de projets d'agriculture urbaine, alors que les espaces végétalisés exempts de canopée (espaces gazonnés, jardins d'arbustes et de vivaces, etc.) représentent 18 % du milieu urbain⁴⁸.

Cependant, il n'existe actuellement aucun plan d'attractivité ni service de soutien au développement de ce type d'activité. Une meilleure connaissance des potentialités réelles du territoire de la Ville permettrait de développer un plan d'attractivité pour l'agriculture urbaine commerciale, ce qui pourrait conduire à la création d'une nouvelle activité économique au sein de la Ville, en plus de dynamiser les milieux de vie et de contribuer à la création d'emplois. La mise en place d'un soutien entrepreneurial dédié à l'agriculture urbaine, grâce aux services de première ligne offerts par le Quartier général de l'entrepreneuriat, contribuera à accélérer le développement de ce potentiel et à élargir l'impact du projet porteur 2 du PDZA, qui vise la création d'un carrefour entrepreneurial agro. Alors que l'accès à la terre est un frein majeur, différents modèles d'incubateurs agroalimentaires pourraient être envisagés, allant des motels agricoles aux fiducies d'utilité sociale agroécologiques (FUSA), pour soutenir l'émergence d'entreprises d'économie sociale agricoles (se référer au glossaire). Le développement d'infrastructures collectives de production, de transformation et d'entreposage, multiusages et mutualisées, comme un « hub » ou un pôle logistique agroalimentaire, pourrait être un autre moyen envisageable de produire un effet structurant sur le développement de ces secteurs d'activité.

48 Ville de Sherbrooke *Analyses statistiques non publiées*. Données internes, 2024.

ACCÈS AMÉLIORÉ AUX ALIMENTS SAINS

Grand besoin de mutualisation, pour des infrastructures alimentaires collectives

Une analyse du système alimentaire sherbrookois, menée en 2022 et portant sur la répartition des initiatives collectives dans les différents maillons du système alimentaire, a permis d'identifier 22 initiatives en transformation alimentaire sur le territoire de la Ville⁴⁹. Ces initiatives sont d'une grande importance pour les populations en situation d'insécurité alimentaire, car elles permettent l'approvisionnement en denrées à faible coût tout en maintenant ou en créant des liens sociaux. Plus particulièrement, les infrastructures de transformation permettent de mieux gérer les surplus d'inventaire frais reçus des donateurs, tels que les grandes bannières d'épicerie, par les organismes œuvrant en insécurité alimentaire. Ces organismes favorisent la réduction du gaspillage alimentaire, grâce à une meilleure gestion des surplus alimentaires, en plus de distribuer des denrées à faible coût aux populations vulnérables.

Les besoins criants liés à l'augmentation de l'insécurité alimentaire exercent une grande pression sur les infrastructures alimentaires des organismes. La capacité d'entreposage est d'ailleurs insuffisante pour répondre aux besoins actuels et à venir. Pour ce qui est des infrastructures de transformation, plusieurs cuisines existantes sont sous-utilisées, comme celles des institutions d'enseignement, et pourraient être mises à disposition des organismes. Or, il existe une méconnaissance des infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville, combinée à un enjeu d'accessibilité aux cuisines existantes. Il y a grand besoin de brosser un portrait global de ces infrastructures, puis de favoriser le maillage et la collaboration entre les diverses organisations du territoire. Le CIBLE⁵⁰ travaille actuellement au repérage des espaces d'entreposage et de transformation disponibles en Estrie.

49 Comité estrien des saines habitudes de vie, 2022.

50 Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie.



Lors de la mise à jour du PDZA, les productrices et producteurs agricoles avaient identifié des besoins de mutualisation pour certaines infrastructures de conditionnement, d'entreposage et de transformation. Ces derniers manquent de temps et de ressources financières pour se doter d'infrastructures leur permettant de réaliser leurs activités de conditionnement et de transformation, sans compter l'enjeu de rentabilisation d'investissements à court et à moyen terme. Les infrastructures sont souvent trop dispendieuses à mettre en place pour un seul producteur. Cependant, une mutualisation de celles-ci permet de réduire grandement les coûts d'utilisation et d'acquisition, ce qui favorise une plus grande valorisation des produits locaux.

Il serait pertinent de mettre en commun les besoins des organismes en sécurité alimentaire et du milieu agricole pour favoriser la mutualisation des ressources et des infrastructures, au bénéfice d'un système alimentaire sherbrookois durable.

51 Comité estrien des saines habitudes de vie, 2022.

Améliorer l'accès des populations aux aliments locaux, sains et à faible coût

En 2022, on recensait 50 initiatives collectives en matière de distribution alimentaire sur le territoire de la Ville de Sherbrooke⁵¹. Depuis, les besoins en denrées alimentaires saines et à faible coût n'ont cessé d'augmenter. Parallèlement, le nombre de citoyennes et de citoyens en situation d'insécurité alimentaire est en constante hausse depuis 10 ans. L'offre alimentaire de proximité est mal distribuée sur le territoire en raison de la répartition géographique inégale des épiceries. Bien qu'il existe un enjeu d'accès physique à l'offre alimentaire, celui ayant le plus fort impact sur l'accès aux aliments est de nature économique. L'explosion du coût du panier d'épicerie, constatée depuis la pandémie de COVID-19 et jumelée à la hausse des loyers, a grandement exacerbé les difficultés d'accès à une alimentation saine et à faible coût. Cette conjoncture affecte disproportionnellement les groupes moins nantis, qui choisissaient déjà des aliments de moindre qualité pour des raisons financières. Dans ce contexte, il est primordial d'augmenter l'offre et l'accès à des denrées alimentaires à faible coût sur l'ensemble du territoire. Le renforcement du réseau de distribution solidaire, déjà en place grâce à la création d'un système universel de tarification sociale alimentaire, et l'augmentation des points d'accès (kiosque libre-service, épicerie solidaire, frigo communautaire, etc.) devraient être au cœur de la stratégie d'accès aux aliments. Celle-ci devrait être étroitement liée aux activités des tables de quartier existantes et aux autres initiatives ancrées dans les communautés afin que les actions mises en place rejoignent les populations cibles et répondent réellement à leurs besoins. Cette stratégie devrait aussi miser sur un resserrement des liens entre les entreprises agroalimentaires du territoire, les organismes communautaires et les nombreuses institutions afin de soutenir la demande pour des produits locaux. Le déploiement de la Politique d'achat bioalimentaire local de la Ville de Sherbrooke pourrait permettre l'atteinte d'une certaine économie d'échelle pour l'accès aux produits frais et locaux, en la combinant à des initiatives de distribution centralisées en économie sociale, au service de la production et de la transformation locale.

Agir sur les déterminants collectifs en sécurité alimentaire

Les enjeux de sécurité alimentaire à Sherbrooke s'inscrivent dans une tendance observée à l'échelle du Québec. La conjoncture socioéconomique se reflète par une augmentation du prix des loyers et de l'alimentation et exacerbe ainsi la situation des ménages à faible revenu. Répondre à l'insécurité alimentaire majoritairement par le dépannage alimentaire ne constitue pas une solution suffisante ni durable. Comme mentionné précédemment, bon nombre d'initiatives et d'interventions en sécurité alimentaire visent à aller au-delà de la simple atténuation des conséquences de l'insécurité alimentaire pour s'attaquer à l'accès économique et physique aux aliments sains et ainsi avoir un effet à plus long terme sur la santé de la population. Il est effectivement important d'agir sur les déterminants collectifs des communautés, mais les acteurs en sécurité alimentaire font face à des enjeux importants liés aux leviers financiers. Dans ce contexte, l'entrepreneuriat social et les projets collectifs se présentent comme des solutions pouvant agir directement sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire, et ce, sur plusieurs fronts. Une volonté croissante du milieu communautaire de se rapprocher des productrices et des producteurs locaux, en plus des liens déjà établis, ouvre la voie à une approche plus inclusive des divers acteurs et maillons du système alimentaire. Faciliter l'avènement d'un système alimentaire durable nécessite de soutenir les conditions favorables à la sécurité alimentaire pour toutes et tous. Le contexte actuel, marqué par une forte mobilisation du milieu communautaire et des acteurs de la santé publique, représente une occasion de faire émerger des initiatives structurantes.



52 Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *Cibler pour mieux intervenir en matière de sécurité alimentaire*, juin 2014. https://www.santeestrie.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/medias-publications/publication/bulletin/vision-sante-publique/2014/14_vision_sante_publique_securite_alimentaire.pdf

Adapter le transport en commun dans une optique d'accès aux aliments pour les populations en situation de vulnérabilité

Bien que l'on dénombrait, sur le territoire de Sherbrooke, une centaine de détaillants en alimentation en 2023, 70 % de sa population réside à plus d'un kilomètre d'un commerce d'alimentation⁵². Sachant que les populations vulnérables ont moins accès à des moyens de transport individuels, le transport collectif devient une composante essentielle de l'accès à des denrées saines, locales ou à faible coût. En effet, alors que plusieurs entreprises agricoles font de la vente directe sur le territoire de la Ville, certaines entreprises se trouvent en zone agricole, loin des milieux de vie urbains, ce qui pose un problème d'accès pour des communautés vulnérables.

Actuellement, le programme Solidarité Transport de la STS ne répond pas aux besoins d'accès physique à des denrées alimentaires saines et à faible coût, puisque les trajets d'autobus n'ont pas été conçus en fonction des lieux d'approvisionnement en aliments. Aussi, il est possible que les usagères et les usagers se fassent refuser l'accès à l'autobus s'ils transportent trop de boîtes ou de sacs, ce qui est fréquent en cas de dépannage alimentaire. Par conséquent, l'accès limité aux services alimentaires, aux épiceries et aux fermes demeure un enjeu.



DEMANDE DE PROXIMITÉ ACCRUE

Faciliter l'intégration des aliments locaux aux canaux de distribution

Lors de l'élaboration du PDCN, les enjeux soulevés en lien avec l'intégration des aliments locaux aux canaux de distribution sont semblables à ceux identifiés lors de la mise à jour du PDZA de la Ville. En effet, dans le cadre du PDZA, l'un des enjeux prioritaires pointés par les parties prenantes était de sensibiliser la population à l'achat local et de développer la vente et la transformation de proximité. Le constat du PDZA en ce sens était le suivant :

«La Ville de Sherbrooke possède la plus importante population de la région de l'Estrie avec plus de 180 000 résidentes et résidents. Ce grand bassin de population crée des occasions de mise en marché des produits de la région. Toutefois, bien que les productrices locales et producteurs locaux offrent une grande diversité de denrées agricoles de qualité, ils doivent faire face à une compétitivité importante des produits importés, dans un contexte économique qui diminue le pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices. Il est nécessaire de mettre en valeur les produits locaux dans l'ensemble des marchés de proximité, tels que les épiceries et les supermarchés, et d'assurer une meilleure identification des produits régionaux dans ces établissements. Pour ce faire, éduquer et sensibiliser la population à l'achat local est primordial.»

«Une action plus concertée est nécessaire pour favoriser la vente de proximité. Pour ce faire, une mise en commun des besoins et des pistes de solutions devra être coordonnée entre les parties prenantes du milieu. La place occupée par les produits locaux dans les établissements publics est une préoccupation grandissante des acteurs du milieu. Une approche des responsables des achats institutionnels, tels que les hôpitaux, centres de la petite enfance ou CHSLD, pour comprendre leurs contraintes d'approvisionnement en produits locaux, est essentielle pour l'accès à ce type de marché spécialisé.»

L'éducation et la littératie alimentaire : un levier pour la santé de la population

La perte de connaissances générales en matière d'alimentation et d'agriculture — liée notamment à l'abolition du cours d'économie familiale, au rythme de vie accéléré et à une déconnexion croissante avec les réalités de la production agricole et de la nature — fait partie des facteurs soulevés lors des consultations pour expliquer, entre autres, la diminution de la consommation de fruits et de légumes chez les adultes à Sherbrooke.

Soutenir le développement de compétences liées à l'alimentation constitue donc un levier pertinent pour améliorer la santé des communautés. La mise en œuvre d'actions en littératie alimentaire devrait faire partie intégrante de l'engagement de la Ville, notamment à travers sa programmation d'activités culturelles et récréatives. Ces initiatives permettraient aux jeunes comme aux adultes de développer des savoirs pratiques en alimentation, notamment sur la production agricole, la préparation et la conservation des aliments, ainsi que sur la réduction du gaspillage.



CYCLE DE VIE OPTIMISÉ

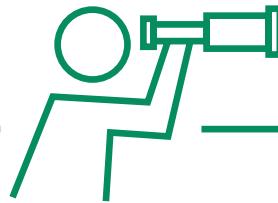
Réduction du gaspillage alimentaire et valorisation des résidus alimentaires

Selon les constats formulés dans le PGMR 2023-2030, les initiatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire à Sherbrooke sont nombreuses, mais peu connues⁵³. La réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets doivent être basées sur une fine connaissance des produits, des acteurs du système et de leurs relations. Brosser un portrait de l'état de la situation et poser un diagnostic visant à élaborer des pistes de solutions sont les premières étapes d'une réduction et d'une meilleure valorisation des résidus alimentaires comestibles et non comestibles, dans l'objectif de favoriser une plus grande circularité du système alimentaire sherbrookois⁵⁴. À cet effet, la mesure 3 du PGMR prévoit déjà l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Selon les parties prenantes consultées lors de l'élaboration du PDCN, un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire, dans une perspective de système alimentaire circulaire à Sherbrooke, devra prévoir des incitatifs anti-gaspillage, permettre l'éducation et la sensibilisation de la population sur cette thématique, et améliorer la collecte des surplus alimentaires au sein des différents lieux de distribution et sur les fermes du territoire. Dans cette optique, le projet «Glanage, transformation et inclusion sociale», démarré à l'été 2022 par Champ d'actions, constitue une initiative inspirante et rassembleuse. Ce projet estrien unique de récolte de surplus de fruits et de légumes dans les champs agricoles comporte également un volet d'inclusion sociale.

⁵³ Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030, p. 70.

⁵⁴ En agroalimentaire, la circularité fait référence à l'adoption de pratiques et de systèmes qui visent à réduire le gaspillage, à maximiser l'efficacité des ressources et à favoriser la durabilité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.



VISION

Vers un système alimentaire territorialisé (SAT)

Avec un marché potentiel de 181 360 habitantes et habitants, une proportion régionale d'entreprises bioalimentaires de 11 % et une zone agricole couvrant 37 % de son territoire, la Ville de Sherbrooke peut faire preuve d'agilité en tant que pôle bioalimentaire de l'Estrie.

En effet, avec 141 entreprises agricoles et 572 entreprises bioalimentaires, ce secteur revêt une importance stratégique dans le développement économique et social de la Ville.

Dans cette optique, l'élaboration d'un Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) vise à fédérer les acteurs du milieu, les services de la Ville et la population autour des enjeux relatifs à l'alimentation et au système alimentaire local. Ceux-ci sont de plus en plus portés par le monde municipal en tant que gouvernement de proximité. On peut penser, entre autres, aux impacts des diverses interventions de la Ville portant sur l'environnement alimentaire, à l'appui donné au développement de circuits courts, comme les marchés publics, ou à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Ville de Sherbrooke a déjà élaboré un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qu'elle met en œuvre depuis 2018. Bien que ce plan se concentre plus spécifiquement sur le territoire et les activités agricoles, les actions mises en œuvre grâce au PDZA et certains des enjeux qu'il soulève recoupent ceux du PDCN. C'est pourquoi il est proposé d'unir les efforts de ces deux planifications (PDZA et PDCN) au sein d'un système alimentaire territorialisé (SAT).

L'objectif est d'obtenir ainsi une vision plus globale et systémique de son écosystème nourricier, en évitant le travail en silo et en maximisant l'impact. La mise en place d'une gouvernance du SAT a pour but de valoriser l'expertise des parties prenantes mobilisées par l'élaboration du PDCN et la mise en œuvre du PDZA.



Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorialisé (SAT) ?

« Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) constituent une forme émergente alternative au système agroalimentaire mondialisé. Ce dernier, structuré autour de très grandes firmes industrielles tant pour le commerce des intrants (semences...) que pour celui des aliments, souvent ultratransformés, présente des limites (paupérisation des agriculteurs, dégradation des ressources naturelles, sous-nutrition, mais aussi augmentation de l'obésité). À la différence, les SAT ont pour but de : inventer/valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé, réduire le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire, valoriser les produits locaux dans des filières de proximité, permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire. Les SAT visent la relocalisation de l'alimentation à l'échelle d'un territoire en prenant en compte les enjeux de son développement durable, s'inscrivant ainsi dans une démarche agroécologique. Ils englobent les organisations de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des déchets ainsi que leurs interrelations dans un territoire spécifique. Ils reposent sur le partenariat entre une multitude d'acteurs territoriaux, privés, publics et issus de la société civile. La valorisation des produits dans des filières le plus souvent courtes permet de structurer et de consolider ces dernières dans les territoires. Cette dynamique encourage l'installation de nouveaux agriculteurs et de réseaux innovants de petites et moyennes entreprises agroalimentaires. Enfin, les SAT poursuivent des objectifs d'amélioration de la santé publique et d'une plus grande justice alimentaire⁵⁵ ».

⁵⁵ Antony Page, Audrey N'Diaye, Isabelle Duvernoy, Michel Duru. « Système alimentaire territorialisé », INRAE, *Dictionnaire d'agroécologie*, 2018, 10.17180/j274-yr52.hal-03727660

Lancer « Une ville, une alimentation »

S'inspirant de l'initiative « Une seule santé⁵⁶ » mise en place par l'Organisation mondiale de la Santé, la Ville de Sherbrooke souhaite créer le mouvement « Une ville, une alimentation » afin d'utiliser le prisme de l'alimentation pour réfléchir aux différents enjeux propres aux villes du 21^e siècle.

L'alimentation étant un besoin de base, essentiel au développement des communautés, « Une ville, une alimentation » se veut une approche intégrée et unificatrice, qui vise à utiliser les liens étroits et interdépendants entre l'alimentation et les différents rôles et responsabilités des villes.

Par exemple, la façon dont le développement urbain est planifié peut entraîner des répercussions sur l'accès à une alimentation saine et locale pour les citoyennes et les citoyens. Une meilleure gestion des matières résiduelles peut augmenter le don de denrées alimentaires aux populations vulnérables et éviter l'enfouissement de matières organiques.

En tenant compte des liens étroits entre l'alimentation et les champs d'action d'une ville, l'approche « Une ville, une alimentation » est envisagée comme un facteur de transformation contribuant à améliorer le mieux-être des populations urbaines.

C'est pourquoi, afin de donner un sens et une vision claire à sa démarche et à la mise en place de l'initiative « Une ville, une alimentation », la Ville de Sherbrooke propose de se doter d'une charte alimentaire.

Cette charte vise à mettre en lumière les actions et interventions, menées par la Ville et les différents services municipaux, en lien avec le développement d'une communauté nourricière, et à fédérer ces efforts et ces engagements autour de la thématique alimentaire.

⁵⁶ Organisation mondiale de la Santé. *Une seule santé*, 23 octobre 2023.
<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/one-health>



Une charte alimentaire pour fédérer nos actions

La Charte alimentaire sherbrookoise a été coconstruite lors des différents événements de consultation, tenus en lien avec l'élaboration du PDCN. Son contenu prend ses assises sur les aspirations des parties prenantes du territoire en matière d'alimentation au sein de la Ville de Sherbrooke⁵⁷.

La Charte alimentaire sherbrookoise propose une vision commune pour orienter les interventions visant un système alimentaire durable et soutenir la collaboration entre les acteurs du territoire. Elle reflète la volonté de la Ville de Sherbrooke de rassembler les parties prenantes, en facilitant la cohérence des actions déjà menées par les services municipaux en soutien aux initiatives locales. En tant que centre populationnel estrien, Sherbrooke souhaite contribuer, au rythme du milieu, à l'émergence d'une communauté nourricière. Cette charte est une invitation, lancée à tous les acteurs du territoire estrien, à travailler en synergie vers une autonomie alimentaire, grâce à la souveraineté alimentaire.

⁵⁷ Se référer à l'annexe 3 pour un visuel récapitulatif des éléments du droit à l'alimentation abordés dans la Charte alimentaire sherbrookoise.

LA CHARTE ALIMENTAIRE SHERBROOKOISE

Préambule

En 1976, le Canada et le Québec ont signé le Pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui inclut le droit à une alimentation adéquate. La Ville de Sherbrooke reconnaît dans la présente charte l'importance de ce droit fondamental et s'engage à contribuer à sa réalisation sur son territoire.

La Ville reconnaît ainsi que l'ensemble de la population sherbrookoise, sans distinction aucune, devrait avoir un accès physique et économique stable à une alimentation adéquate et respectueuse de la biodiversité.

Elle s'engage également à s'assurer que ses politiques et sa réglementation ne portent pas entrave à l'exercice de ce droit, ni ne prive quiconque de sa capacité à s'alimenter de manière digne et respectueuse de ses besoins physiques et psychologiques.

La Ville reconnaît par ailleurs son rôle, dans les limites de ses pouvoirs et leviers locaux, dans la mise en œuvre locale de ce droit et s'engage à développer des mécanismes de gouvernance participatifs et transparents, à garantir le respect de la dignité humaine, de l'égalité et de l'autonomie de toutes et tous, et à s'assurer de prendre dûment les responsabilités qui lui reviennent au regard des obligations liées au droit à l'alimentation de sa population.

Plus concrètement, la Ville de Sherbrooke s'engage à donner vie au droit à l'alimentation dans le cadre de la mise en place d'un système alimentaire territorial durable, équitable et résilient, à travers les engagements suivants :

1. Assurer un accès équitable à l'alimentation

Nous œuvrons à l'instauration d'un système alimentaire territorial, inclusif, accessible et durable, garantissant à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Sherbrooke un accès physique et économique à une alimentation suffisante et adéquate. Ce système reposera sur une production locale diversifiée et respectueuse des capacités des écosystèmes naturels, tout en assurant une juste rémunération aux acteurs et aux actrices qui œuvrent à nous nourrir.

2. Favoriser une planification territoriale adaptée

Nous planifierons un aménagement du territoire qui facilitera l'accès physique et économique à une alimentation suffisante et adéquate, le développement d'activités agroalimentaires sur une base territoriale protégée et accessible ainsi que la résilience de la population et des infrastructures face aux changements climatiques.

3. Renforcer la gouvernance alimentaire locale

Nous favoriserons un dialogue ouvert et équitable entre les parties prenantes du territoire afin de bâtir un écosystème alimentaire enraciné dans la communauté. Ce processus reposera sur une gouvernance participative, transparente et inclusive, où citoyennes et citoyens et actrices et acteurs locaux joueront un rôle clé dans les décisions et actions mises en place. Afin de faciliter le déploiement de cette gouvernance, nous mettrons sur pied une structure et des mécanismes qui permettront aux parties prenantes de se rassembler périodiquement et d'opérer un dialogue continu.

4. Encourager des pratiques durables au sein du système alimentaire

Nous encouragerons les projets et initiatives qui sont durables au niveau social, environnemental, et économique. Nous allons soutenir les pratiques respectueuses du territoire et des limites planétaires et favoriser une transition agroécologique du système alimentaire. Nous adopterons une approche d'économie circulaire en favorisant la mutualisation et la réutilisation des ressources, en limitant le gaspillage alimentaire et en optimisant la gestion des surplus et des déchets organiques.

5. Appuyer la recherche et l'éducation alimentaire

Nous veillerons à ce que notre démarche repose sur des données scientifiques, favorisant le développement de nouvelles connaissances et compétences, notamment en matière de littératie alimentaire, afin de rendre les citoyennes et les citoyens autonomes dans leurs choix alimentaires.

6. Réduire les contraintes réglementaires

Nous travaillerons à adapter le cadre réglementaire et politique municipal afin de faciliter le déploiement et la pérennité des activités agroalimentaires, du champ à l'assiette, sur l'ensemble du territoire. Nous mobiliserons l'ensemble des services municipaux pour soutenir l'atteinte des objectifs du système alimentaire sherbrookois.

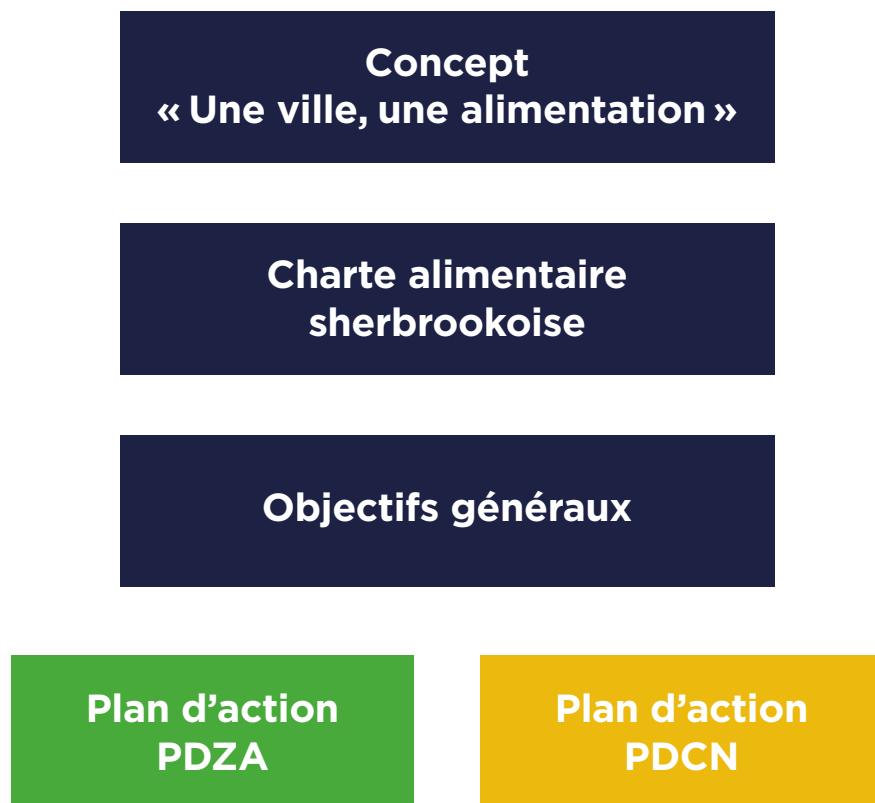
7. Renforcer les synergies régionales

Nous assumerons notre rôle de pôle bioalimentaire en Estrie en collaborant avec les MRC voisines. Nous encouragerons les partenariats régionaux visant à générer des co-bénéfices pour l'ensemble du territoire estrien.

Par cette charte, nous affirmons notre engagement à bâtir un système alimentaire territorial durable, équitable et résilient, garantissant le droit à l'alimentation pour les générations actuelles et futures.

La figure 5 présente l'intégration des différents éléments qui forment la vision nourricière de la Ville de Sherbrooke.

Figure 5 – Schématisation de la vision nourricière du système alimentaire sherbrookois





MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action du premier Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) de la Ville de Sherbrooke est le fruit d'un travail de concertation, de coconstruction et d'analyse mené dans le cadre de la démarche de réalisation. Les activités de concertation, tenues avec les parties prenantes du territoire, ont fait ressortir plusieurs pistes d'action visant à résoudre les enjeux prioritaires identifiés. Cet exercice a permis de coconstruire sept projets porteurs qui formeront le cœur de ce plan d'action.

Un projet porteur est un projet d'envergure qui peut répondre à différents enjeux et qui regroupe divers moyens d'action, rassemblant plusieurs parties prenantes autour de thématiques et de problématiques communes. Cette approche a été préférée à celle, plus traditionnelle, d'un plan d'action construit autour d'actions posées individuellement, car elle privilégie le travail en communauté de pratique et facilite les échanges entre les parties prenantes ainsi que leur engagement envers la démarche.

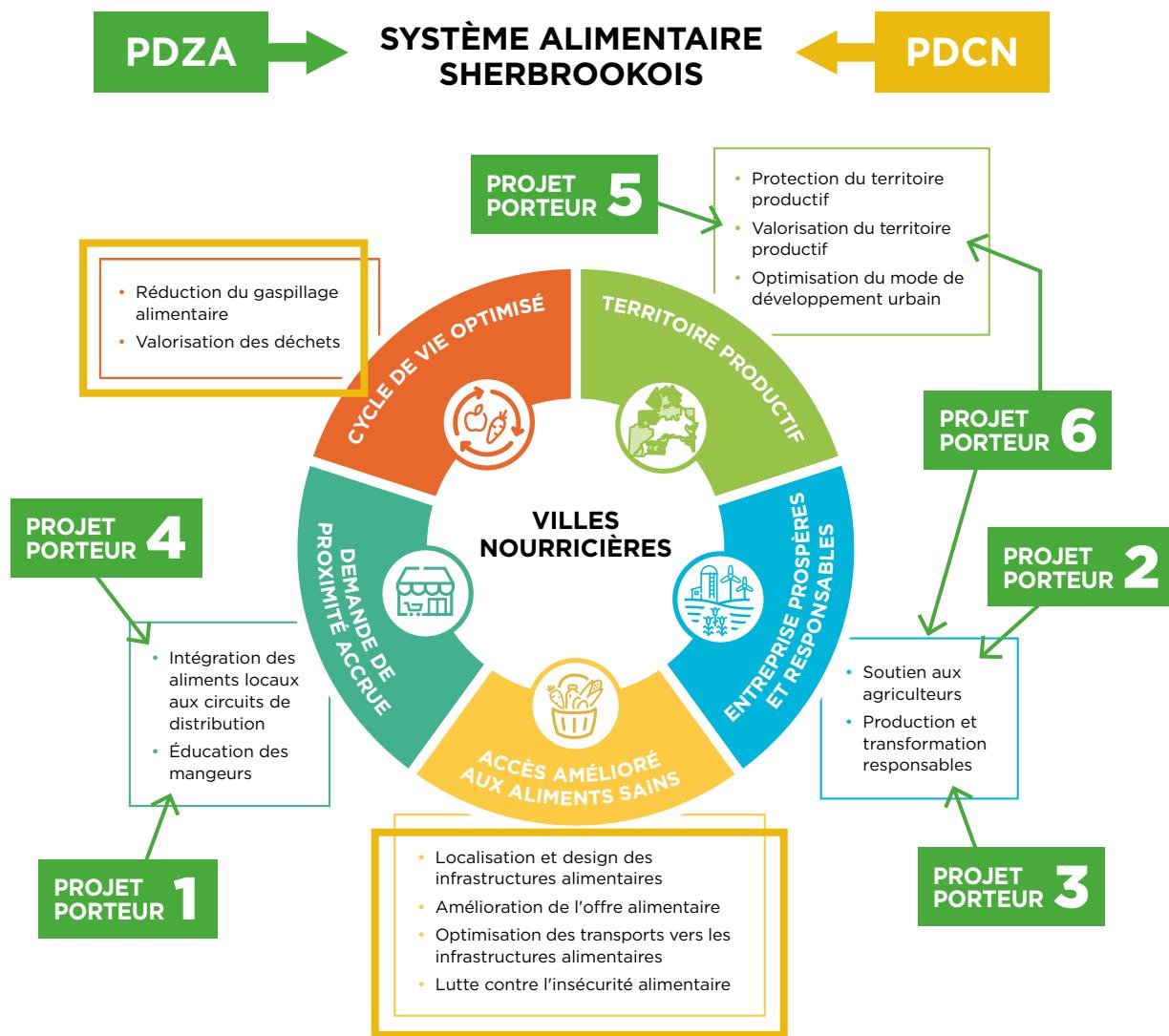
L'accent est porté sur la thématique du projet porteur, alors que les moyens d'action peuvent évoluer selon les occasions et les défis rencontrés en cours de route, ce qui rend la mise en œuvre plus agile. En restant attentifs aux réalités du terrain, en constante évolution, on évite de mettre des efforts dans des actions qui auraient perdu leur applicabilité ou qui n'auraient plus de pertinence pour l'atteinte des objectifs de chacun des projets porteurs.

Pour passer des pistes de solutions identifiées par les parties prenantes à des projets porteurs, une réflexion autour des questions suivantes a été conduite :

- Quels sont nos prérogatives et moyens d'action comme gouvernement de proximité ?
- Quel devrait être notre degré d'implication dans les projets bioalimentaires locaux ?
- Qu'est-ce qui relève du local, du régional et du provincial ?

Comme mentionné précédemment, la Ville désire unifier son PDCN et son PDZA sous un système alimentaire territorialisé (SAT). De ce fait, à l'instar du diagnostic, le plan d'action du PDCN a été pensé et construit pour créer des synergies avec celui du PDZA. La figure 6 montre les interrelations des plans d'action du PDZA et du PDCN autour des cinq ingrédients d'un SAT.

Figure 6 – Interrelations entre les plans d'action du PDZA et du PDCN



Les consultations ont permis d'identifier plusieurs actions du PDCN qui sont en concordance avec des plans et des politiques déjà en place à la Ville de Sherbrooke. Ces liens sont présentés dans les fiches des différents projets porteurs du plan d'action.

La mise en œuvre de ce plan d'action est le facteur le plus crucial de la réussite du PDCN. Afin de permettre une meilleure implication des parties prenantes, une réelle mise en œuvre portée par la collectivité et un passage à l'action plus rapide et efficient, la Ville de Sherbrooke a décidé de s'inspirer des démarches d'innovation ouverte pour le déploiement de son PDCN 2025-2030. Cette approche, qui place les acteurs du milieu au cœur de la mise en œuvre, se fonde sur le partage des connaissances et la synergie. Elle encourage une collaboration

constante entre les parties prenantes, et permet que les moyens d'action mis de l'avant puissent être ajustés en continu pour demeurer en lien avec les enjeux et problématiques vécus par le milieu. Ainsi, la mise en œuvre du PDCN de la Ville s'articulera autour d'un cycle de travail annuel comprenant cinq phases : la planification, l'appropriation, l'action, l'inspiration et l'évaluation.

La planification permet, en début de cycle de travail, d'élaborer un plan de match annuel et de former des sous-comités constitués d'acteurs du milieu, sélectionnés selon les thématiques des projets porteurs. Des moyens d'action (activités/projets) sont alors identifiés pour chacun des projets porteurs du plan d'action, en tenant compte de ce qui est le plus pertinent, selon les occasions et les moyens disponibles. De plus, pour chacun des moyens d'action identifiés, des indicateurs propres seront développés en temps et lieu.

L'appropriation des enjeux et des projets porteurs du PDCN par le milieu et le monde municipal, grâce à diverses activités d'échanges et de diffusion, permet à ceux-ci de comprendre l'ensemble du PDCN et d'y adhérer, pour être en mesure d'y participer activement et d'en faire la promotion.

L'action constitue la phase de déploiement des moyens d'action identifiés (activités/projets) lors de la planification. Cette phase sert à mobiliser le savoir-faire et les connaissances des différentes parties prenantes à des moments pertinents et opportuns, et ce, afin que ces dernières soient réellement interpellées par la mise en œuvre du plan d'action. Les moyens de mobilisation seront choisis selon les moyens d'action retenus et les besoins/réalités du milieu, plutôt que de façon rigide. Qu'il s'agisse de forums, de rencontres de groupe, de cocréation, de comités ou de rencontres individuelles, les stratégies devront être pertinentes et efficaces, selon le moyen d'action identifié.

L'inspiration peut avoir cours à tout moment par une démarche d'exploration, de documentation et de veille stratégique. Ces actions visent à s'inspirer et à enrichir les divers moyens d'action mis en place, pour chacun des projets porteurs, en ayant accès aux meilleures pratiques et connaissances existantes dans le domaine bioalimentaire québécois et mondial.

L'évaluation permet de faire le point et d'ajuster, en temps réel, les outils de suivi et d'évaluation, de même que les moyens d'action mis en place (activités/projets) au cours de l'année. L'évaluation des moyens d'action s'effectue selon des indicateurs ciblés en début d'année. Plus précisément, l'évaluation s'effectue à l'aide d'un outil qui permet de suivre le déroulement de chacune des actions et qui documente chacune des étapes de mise en œuvre, de même que les réussites et les défis rencontrés. Les indicateurs peuvent être ajustés au besoin (retrait, reformulation ou ajout) pour faciliter le suivi et l'évaluation au cours de l'année. L'évaluation sert de base pour la planification du cycle de travail suivant.

PLAN D'ACTION



PROJET 1 PORTEUR



Gouvernance alimentaire sherbrookoise

Contexte

La Ville de Sherbrooke souhaite assurer la complémentarité des actions de son PDCN et de son PDZA au sein d'un système alimentaire territorialisé afin de fédérer les différentes initiatives municipales ayant un impact sur ce système. Pour ce faire, la mise en place d'une gouvernance alimentaire est nécessaire sur le territoire, dans le but d'établir une collaboration saine, harmonieuse et efficace entre les diverses parties prenantes.

Description

À partir de la vision « Une ville, une alimentation » et de la Charte alimentaire sherbrookoise, mettre en place une gouvernance alimentaire sur le territoire de la Ville.

Objectifs

- Créer un système alimentaire territorialisé (SAT) pour Sherbrooke, notamment en créant un conseil de gouvernance du SAT sherbrookois;
- Développer une approche systémique des enjeux alimentaires et créer des synergies entre le PDCN et le PDZA;
- Utiliser la thématique de l'alimentation pour unifier les actions de la Ville de Sherbrooke.

Moyens d'action

- Procéder à l'embauche d'une ressource responsable de la mise en œuvre du PDCN et de la mise en place d'un SAT sherbrookois.

Partenaires

Ville de Sherbrooke, parties prenantes du PDCN et du PDZA.

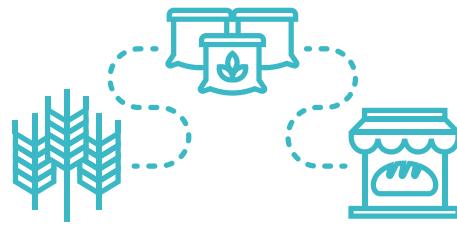
Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Plan de développement de la zone agricole.

Indicateurs

- Adoption de la Charte alimentaire sherbrookoise;
- Mise en place d'une gouvernance du SAT de la Ville de Sherbrooke.

PROJET PORTEUR 2



Infrastructures alimentaires collectives

Contexte

Les besoins criants découlant de l'augmentation de l'insécurité alimentaire exercent une grande pression sur les infrastructures alimentaires des organismes. La capacité d'entreposage est d'ailleurs insuffisante pour répondre aux besoins actuels et à venir. Pour ce qui est des infrastructures de transformation, plusieurs cuisines existantes sont sous-utilisées, comme celles des institutions d'enseignement, et pourraient être mises à disposition des organismes. Or, il existe une méconnaissance des infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville, combinée à un enjeu d'accessibilité aux cuisines existantes. Lors de la mise à jour du PDZA, les productrices et producteurs agricoles avaient identifié des besoins de mutualisation de certaines infrastructures de conditionnement, d'entreposage et de transformation.



Description

Créer un pôle logistique alimentaire (réseau) à partir des infrastructures existantes (conditionnement, entreposage, transformation, transport) et de nouvelles infrastructures pour les entreprises et les organismes de Sherbrooke.

Objectifs

- Faciliter l'accès aux aliments locaux pour les consommatrices et les consommateurs et les populations en situation de vulnérabilité;
- Augmenter la transformation des produits locaux;
- Diminuer les frais d'exploitation pour les productrices et les producteurs agricoles.

Moyens d'action

- Identifier les besoins en infrastructures des organismes et des entreprises, dont les entreprises agricoles;
- Recenser les infrastructures existantes et faire le maillage avec les besoins identifiés;
- Élaborer une stratégie pour l'implantation de nouvelles infrastructures, nécessaires sur les plans local et régional, en fonction de ce qui existe déjà.

Partenaires

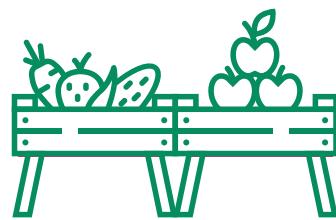
Ville de Sherbrooke, CIBLE, UPA-Estrie, institutions d'enseignement, organismes en sécurité alimentaire, Moisson Estrie, Le Blé d'Or, Croquarium, productrices et producteurs agricoles, entreprises privées et d'économie sociale avec parc immobilier disponible, Bio locaux des Cantons, centres communautaires.

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Plan de développement de la zone agricole;
- Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Indicateurs

- Quantité et valeur des denrées acheminées et transformées via le pôle alimentaire.



Accès à une alimentation saine et locale

Contexte

À Sherbrooke, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est en constante hausse depuis une décennie. L'offre alimentaire de proximité est mal distribuée sur le territoire en raison de la répartition géographique inégale des épiceries. Bien qu'il y ait un problème d'accès physique à l'offre alimentaire à Sherbrooke, l'enjeu ayant le plus d'impact sur les communautés est celui de l'accessibilité économique à l'alimentation. Dans ce contexte, il est primordial d'augmenter l'offre et l'accès à des denrées alimentaires saines, locales et à faible coût sur l'ensemble du territoire.

Description

Déployer une stratégie pour augmenter l'accès physique et économique aux denrées saines et locales, particulièrement pour les populations en situation de vulnérabilité.

Objectifs

- Augmenter l'accessibilité physique et économique aux aliments sains, locaux et produits de façon durable;
- Augmenter la production dédiée de légumes et fruits locaux;
- Renforcer le tissu social.

Suite à la page suivante



Moyens d'action

- Créer des maillages régionaux pour l'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire avec l'offre des productrices et des producteurs locaux;
- Créer des synergies avec le projet porteur 4 du PDZA sur la mise en marché et la transformation de proximité;
- Mettre en place un réseau de distribution alimentaire à tarification sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire sherbrookois (ex. : coupons nourriciers);
- Soutenir les initiatives existantes du Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke (CSAS) et les tables de quartiers pour favoriser l'accès aux aliments sains et locaux à l'échelle des quartiers (ex. : jardins, cuisines, caveaux, frigo libre-service, kiosques, points de chute);
- Développer une offre de transport et d'accompagnement vers les lieux d'approvisionnement solidaire pour les populations en situation de vulnérabilité.

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Plan de développement de la zone agricole;
- Plan de mobilité durable et intégrée;
- Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Politique de l'arbre et du verdissement;
- Politique d'achat bioalimentaire local.

Partenaires

Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'Estrie, Entreprendre Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, productrices et producteurs maraîchers de l'Estrie, Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé, institutions d'enseignement, Société de transport de Sherbrooke (STS), Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC), Moisson Estrie, la Grande Table, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), Union des producteurs agricoles de l'Estrie (UPA-Estrie), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction de santé publique de l'Estrie, Le Blé d'Or, Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke (CSAS), Croquarium, Table d'itinérance de Sherbrooke (TIS).

Indicateurs

- Nombre de tonnes de produits sous entente d'approvisionnement local;
- Nombre de bénéficiaires du réseau de distribution à tarification sociale et solidaire.

PROJET PORTEUR 4



Production durable et valorisation du territoire productif

Contexte

Le potentiel de développement d'activités agricoles nourricières en zone rurale et en périmètre urbain reste inconnu, malgré l'intérêt des organismes. L'information relative à la localisation des sites à fort potentiel, à leur accès et à leur état de contamination reste, pour l'instant, fragmentée. Il existe un grand besoin de mieux connaître et d'identifier les sites ayant un réel potentiel de développement des activités agricoles hors de la zone agricole, particulièrement sur les terrains qui appartiennent à la Ville.

Description

Mettre en place des actions pour permettre le développement de l'agriculture urbaine communautaire et commerciale par l'aménagement du territoire, une réglementation adaptée, la mise à disposition d'espaces/bâtiments publics et la formation citoyenne.

Objectifs

- Augmenter la souveraineté alimentaire des citoyennes et des citoyens de Sherbrooke;
- Renforcer la cohésion sociale à Sherbrooke;
- Augmenter la vitalité économique de la Ville;
- Maximiser l'espace pour la pratique de l'agriculture urbaine.

Moyens d'action

- Réaliser un plan de gestion global des superficies (sol et toit), hors de la zone agricole, propices à l'agriculture urbaine;
- Évaluer la possibilité de mettre en place une réglementation rendant obligatoire l'aménagement de toits verts sur les nouveaux bâtiments en zone urbaine;
- Mettre en place un programme d'implantation de serres urbaines;
- Évaluer la possibilité d'intégrer de petits élevages en milieu urbain;
- Aménager de nouveaux jardins communautaires, collectifs et solidaires en zone urbaine;

Suite à la page suivante

Moyens d'action (suite)

- Identifier et créer des pôles de production dédiés à la culture d'arbres fruitiers, de légumes et de fruits;
- Former des membres du personnel de la municipalité à l'entretien des pôles;
- Créer un réseau de maisons de l'agriculture et de l'alimentation de quartier à travers le réseau d'infrastructures de la Ville (ex. : formation citoyenne, bibliothèque d'outils et de semences);
- Développer une culture de glanage urbain et solliciter les citoyennes et les citoyens qui ne récoltent pas les fruits;
- Outiller Entreprendre Sherbrooke pour le développement de l'agriculture urbaine commerciale;
- Orienter le programme « Végétalisez votre quartier » pour y intégrer l'aspect nourricier.

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

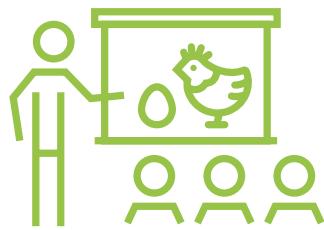
- Plan d'urbanisme;
- Plan nature;
- Politique de l'arbre et du verdissement;
- Plan climat;
- Plan de développement du Domaine-Howard;
- Plan de contrôle de la végétation sous les lignes électriques d'Hydro-Sherbrooke;
- Programme d'aide au démarrage de jardins;
- Programme « Végétalisez votre quartier ».

Partenaires

Ville de Sherbrooke, Entreprendre Sherbrooke, Hydro-Sherbrooke, Croquarium, L'ARTERRE, Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), REVE nourricier, entreprises privées et d'économie sociale.

Indicateurs

- Superficies (m^2) en culture au sein de la zone rurale et urbaine (communautaire et commerciale);
- Nombre de citoyennes et de citoyens pratiquant des activités de jardinage dans les jardins communautaires et collectifs;
- Nombre d'entreprises en agriculture urbaine;
- Quantité (kg) de denrées agricoles récoltées par glanage.



Éducation et littératie alimentaire

Contexte

L'effritement des connaissances liées à la provenance des aliments, la disparition des cours d'économie familiale et l'essor des technologies favorisant la conservation d'aliments transformés ont tous contribué à complexifier l'univers alimentaire. Ces transformations sociales ont des impacts tangibles sur les habitudes alimentaires. Miser sur la littératie alimentaire, c'est aussi renforcer la capacité des individus à exercer leur autonomie, à faire des choix éclairés et à développer un rapport plus conscient à leur alimentation.

Description

Intégrer une culture agricole, culinaire et de saines habitudes alimentaires au sein du réseau communautaire, culturel et récréatif de la Ville de Sherbrooke.

Objectifs

- Contribuer à améliorer la santé de la population sherbrookoise;
- Augmenter le niveau de connaissances, de compétences et d'intérêt en alimentation et en agriculture de la population sherbrookoise;
- Faire rayonner et connaître le potentiel nourricier de Sherbrooke.

Moyens d'action

- Créer un réseau de maisons de l'agriculture et de l'alimentation de quartier à travers le réseau des parcs et des bibliothèques de la Ville (formation citoyenne en littératie alimentaire, cuisine collective);
- Déployer des ateliers et du contenu éducatif sur l'alimentation et l'agroalimentaire au sein des camps de jour, des événements culturels et gourmands, des rassemblements de quartier et des événements municipaux;
- Sensibiliser les différents services de la Ville à leurs activités et fonctions relatives à l'environnement alimentaire;
- S'assurer de mettre en place toutes les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) contenues dans les divers plans et politiques de la Ville ayant un lien avec le PDCN.

Suite à la page suivante

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Plan de gestion des matières résiduelles;
- Plan climat;
- Plan nature;
- Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires.

Partenaires

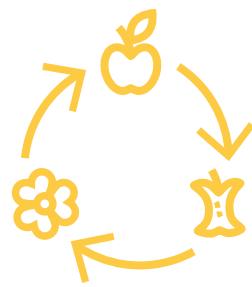
Ville de Sherbrooke, Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé, Croquarium, producteurs et productrices, Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de l'Estrie (TIR-SHV), Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF), Regroupement des CPE des Cantons de l'Est, cuisines collectives Le Blé D'or, institutions d'enseignement, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS), Direction de santé publique de l'Estrie, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), Union des producteurs agricoles de l'Estrie (UPA), REVE nourricier, Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC), Marché de la Gare, Marché public de Lennoxville.

Indicateurs

- Nombre de citoyennes et de citoyens rejoints par les activités en littératie alimentaire.



PROJET PORTEUR 6



Circularité des ressources alimentaires

Contexte

En 2021, la Ville recensait 38 organisations œuvrant dans le domaine de la récupération alimentaire et du réemploi. En 2023, la Ville de Sherbrooke a adopté son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030. Le PGMR dresse le constat que, bien que les initiatives contre le gaspillage alimentaire soient nombreuses à Sherbrooke, elles demeurent peu connues du grand public. La réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets doivent être basées sur une fine connaissance des produits, des acteurs du système et de leurs relations. Brosser un portrait de l'état de la situation et poser un diagnostic visant à élaborer des pistes de solutions sont les premières étapes d'une réduction et d'une meilleure valorisation des résidus alimentaires comestibles et non comestibles, dans l'objectif de favoriser une plus grande circularité du système alimentaire sherbrookois.



Description

Poursuivre une réflexion et mettre en place des initiatives favorisant la circularité des ressources alimentaires.

Objectifs

- Augmenter la circularité des ressources alimentaires;
- Réduire le gaspillage alimentaire;
- Réduire la quantité de matières organiques enfouies;
- Augmenter la redistribution des denrées aux organismes d'aide alimentaire.

Moyens d'action

- Réaliser un portrait et un diagnostic de la circularité des ressources alimentaires, du gaspillage et des initiatives de lutte existantes. Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre;
- Renforcer les initiatives locales en sécurité alimentaire et en lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Soutenir les activités de glanage.

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Plan de gestion des matières résiduelles.

Partenaires

Ville de Sherbrooke, Laboratoire interdisciplinaire de recherche en ingénierie durable et écoconception (LIRIDE), Moisson Estrie, Sercovie, La Grande Table, Croquarium, REVE nourricier, organismes gestionnaires de jardins.

Indicateurs

- Quantité et valeur des denrées alimentaires récupérées par les organismes en sécurité alimentaire;
- Quantité d'aliments comestibles et non comestibles détournés de l'enfouissement;
- Nombre d'activités de glanage réalisées.

PROJET PORTEUR 7



Réglementation adaptée aux projets nourriciers

Contexte

Sur le plan de la réglementation, les parties prenantes soulignent un certain manque de cohérence dans les outils de planification et la nécessité d'une réglementation municipale simple et facilitante pour la mise en place de projets nourriciers. La restriction des usages permis et le manque de balises encadrant le processus décisionnel semblent faire partie des obstacles au développement de l'agriculture urbaine.



Description

Mettre en place diverses initiatives pour que la réglementation municipale permette le développement harmonieux des activités d'agriculture urbaine et des initiatives nourricières.

Objectifs

- Faciliter le développement d'une communauté nourricière sur le territoire;
- Faciliter le développement harmonieux des projets d'agriculture sur le territoire;
- Faciliter le développement d'une mise en marché locale agroalimentaire.

Moyens d'action

- Réviser et ajuster la réglementation municipale pour faciliter l'implantation, le maintien et le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire;
- Participer au comité du projet porteur 6 du PDZA et y faire part des enjeux rencontrés dans le développement d'une communauté nourricière;
- Se doter de ressources municipales en réglementation formées et sensibilisées aux réalités de l'agriculture urbaine et des projets nourriciers.

Plans, politiques et programmes de la Ville de Sherbrooke

- Schéma d'aménagement et de développement;
- Plan d'urbanisme;
- Plan de développement de la zone agricole.

Partenaires

Ville de Sherbrooke, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Union des producteurs agricoles de l'Estrie (UPA), parties prenantes dans la réalisation d'initiatives nourricières.

Indicateurs

- Refonte réglementaire permettant la pratique de l'agriculture urbaine et la mise en place de projets nourriciers sur le territoire.

Liste des acronymes

ASC	Agriculture soutenue par la communauté
BENV	Bureau de l'environnement
CIBLE	Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
CPE	Centre de la petite enfance
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CSAS	Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke
DARR	Arrondissements
DSPu	Direction de santé publique
ESPE	Enquête de santé populationnelle estrienne
FUSA	Fiducies d'utilité sociale agroécologiques
HRI	Hôtellerie, restauration, institutionnel
HS	Hydro-Sherbrooke
IPC	Indice des prix à la consommation
IRIS	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
ISDC	Initiative sherbrookoise en développement des communautés
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OCR	Observatoire de la consommation responsable
SAT	Système alimentaire territorialisé
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
OEDC	Observatoire estrien du développement des communautés
PAU	Plan d'agriculture urbaine
PDCN	Plan de développement d'une communauté nourricière
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PPNE	Panier à provisions nutritif et économique
RCPECE	Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est
RLS	Réseau local de services

RFF	Réseau des fermiers-ères de famille
SAT	Système alimentaire territorialisé
SCEC	Service des communications et de l'expérience citoyenne
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SDE	Service du développement économique
SDST	Service du développement stratégique du territoire
SEI	Service de l'entretien des infrastructures
SPGT	Service de la planification et de la gestion du territoire
SSCVC	Service des sports, de la culture et de la vie communautaire
STS	Société de transport de Sherbrooke
TIS	Table d'itinérance de Sherbrooke
UdeS	Université de Sherbrooke
UPA	Union des producteurs agricoles

Glossaire

Agriculture biologique⁵⁸ : L'agriculture biologique repose sur une combinaison de pratiques compatibles avec la protection de l'environnement, la santé, le bien-être des animaux et l'acceptabilité sociale. Elle favorise l'utilisation de ressources renouvelables, vise la pérennité du potentiel agronomique des sols de même que la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'agriculture biologique exclut notamment le recours aux pesticides et aux engrains de synthèse ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés.

Agriculture urbaine⁵⁹ : L'agriculture urbaine désigne à la fois un ensemble d'activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités.

Agroalimentaire⁶⁰ : Le terme agroalimentaire désigne le secteur d'activité économique qui concourt à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale. Au Québec, l'adjectif agroalimentaire est employé pour qualifier les activités et les produits du domaine de l'agriculture, sans inclure les pêches et l'aquaculture, ni les commerces de gros et de détail.

Agroécologie⁶¹ : Approche holistique de la production alimentaire qui utilise - et crée - des connaissances sociales, culturelles, économiques et environnementales pour faire la promotion de la souveraineté alimentaire, de la justice sociale, de la durabilité économique et d'écosystèmes agricoles sains.

Alimentation de proximité⁶² : L'alimentation de proximité réfère à l'approvisionnement régulier en aliments accessibles à distance de marche du lieu de la résidence, produits à l'intérieur du bassin alimentaire local (proximité géographique) et distribués au sein de circuits courts ou moyens comportant un minimum d'intermédiaires.

Autosuffisance alimentaire⁶³ : Capacité d'un État (ou autre entité politique plus petite) à produire autant d'aliments que sa population en consomme, que ce soit en kilocalories, en volume ou en valeur.

⁵⁸ Gouvernement du Québec.

⁵⁹ Vivre en Ville.

⁶⁰ MAPAQ.

⁶¹ Union nationale des fermiers.

⁶² Vivre en Ville.

⁶³ Institut de recherche en économie contemporaine.

Autonomie alimentaire⁶⁴ : L'autonomie alimentaire est un concept assez large qui peut être vu et appliqué de manière différente suivant les priorités politiques et économiques que l'on souhaite lui associer.

Bioalimentaire⁶⁵ : Terme regroupant l'agriculture, l'aquaculture, les pêches, la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi que les services alimentaires.

Circuit court⁶⁶ : Mode de commercialisation des aliments impliquant au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production (ou de transformation) et la consommatrice ou le consommateur. Il existe différents dispositifs de mise en marché en circuits courts, par exemple la vente à la ferme (kiosque et autocueillette), le marché public ou l'agriculture soutenue par la communauté (ASC).

Communauté nourricière⁶⁷ : Milieu de vie rassemblant des actrices et des acteurs engagés dans une volonté commune de : 1) contribuer à une meilleure autonomie alimentaire; 2) tendre vers un système alimentaire durable, local et résilient; 3) garantir l'accès à une saine alimentation, pour tous ses résidentes et ses résidents, en tout temps.

Défavorisation matérielle⁶⁸ : Indice obtenu à partir des trois indicateurs socioéconomiques suivants : le ratio emploi/population chez les 15 ans ou plus, la proportion de personnes de 15 ans ou plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires et le revenu moyen des personnes de 15 ans ou plus.

Défavorisation sociale⁶⁹ : Indice calculé à partir des trois indicateurs socioéconomiques suivants : la proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant seules dans leur domicile, la proportion de personnes de 15 ans ou plus séparées, divorcées ou veuves et la proportion de familles monoparentales.

Désert alimentaire⁷⁰ : Secteur défavorisé et caractérisé par un faible accès à des commerces offrant des aliments à haute valeur nutritive.

⁶⁴ Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.

⁶⁵ MAPAQ.

⁶⁶ Équiterre.

⁶⁷ MAPAQ.

⁶⁸ OEDC.

⁶⁹ Idem.

⁷⁰ Institut national de santé publique du Québec.

Fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA)⁷¹ : Outil légal de conservation à perpétuité d'une terre agricole, dans le respect de l'environnement et des écosystèmes, qui allie la lutte à la spéculation foncière, le soutien à l'établissement de la relève et l'accès à une alimentation saine de proximité pour la population.

Gaspillage alimentaire⁷² : Phénomène englobant toute partie comestible d'un aliment destiné à la consommation humaine qui est détournée, dégradée, perdue ou jetée, à n'importe quelle étape dans le système bioalimentaire, y compris celles de la récupération, de la redistribution alimentaire et de la consommation.

Indice des prix à la consommation (IPC) : Changements de prix subis par les consommatrices et les consommateurs canadiens. L'IPC mesure la variation de prix en comparant, au fil du temps, le coût d'un panier fixe de biens et services. Elle constitue l'une des mesures de l'inflation les plus couramment utilisées pour refléter les variations de prix réelles observées au cours d'une période donnée.

Inflation : Hausse générale des prix. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour mesurer l'inflation entre deux périodes.

Inflation alimentaire : Augmentation progressive du coût de tous les produits alimentaires.

Insécurité alimentaire : Accès inadéquat ou incertain aux aliments à haute valeur nutritive en raison de contraintes financières.

Jardin communautaire : Espace divisé en parcelles individuelles, appelées jardinets. Chaque jardinier ou jardinière est responsable de l'entretien de son jardinet et bénéficiaire exclusif de la récolte. L'entretien des espaces communs incombe à tous les membres. L'accès au jardin communautaire est restreint aux membres.

Jardin collectif : Espace commun aménagé de façon à être cultivé conjointement par l'ensemble des jardiniers et des jardinières. L'entretien de sa superficie totale incombe à tous et toutes. La récolte est partagée équitablement entre les membres. L'accès au jardin collectif est restreint aux membres.

⁷¹ Réseau d'agriculture urbaine de Québec.

⁷² RECYC-QUÉBEC.

Jardin solidaire : Espace commun aménagé de façon à être cultivé par les passants et passantes. L'entretien de sa superficie totale incombe à tous ceux et celles qui souhaitent y participer. La récolte est disponible pour tous ceux et celles qui souhaitent s'en prévaloir. L'accès est libre à tous les passants et passantes.

Ménage : Selon Statistique Canada, un ménage est composé d'une personne ou d'un groupe de personnes « qui occupent le même logement et [qui] n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger ». Il peut aussi se « composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, ou d'un groupe de personnes non apparentées ». Statistique Canada précise que « les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour de référence sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel » et que le logement d'un ménage « peut être un logement collectif ou un logement privé ».

Motel agricole⁷³ : Organisation offrant des espaces locatifs à court, moyen ou long terme pour des projets d'exploitation agricole, ce qui permet de mutualiser des ressources (infrastructures et/ou équipements), dans le but de faciliter l'établissement agricole et agroalimentaire.

Sécurité alimentaire⁷⁴ : Le concept de sécurité alimentaire signifie ce qui suit : 1. Chaque personne possède, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine; 2. L'aptitude de chaque personne à acquérir des aliments est garantie; 3. L'accès à une information simple, fiable et objective, qui permet de faire des choix éclairés, est assuré; 4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel; 5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine; 6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales; 7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Souveraineté alimentaire⁷⁵ : La souveraineté alimentaire représente le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables et respectueuses de l'environnement, de même que leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

⁷³ Centre d'innovation sociale en agriculture.

⁷⁴ Ministère de la Santé et des Services sociaux.

⁷⁵ La Via Campesina.

Système alimentaire⁷⁶ : Ensemble des facteurs impliqués dans la production, la transformation, la distribution, l'entreposage et la consommation alimentaire, ainsi que dans la gestion des déchets. Ce concept est souvent illustré par les expressions « de la ferme à la fourchette » ou « du champ à l'assiette ».

Système alimentaire durable (SAD)⁷⁷ : Réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures soutenant la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale.

Taux d'inoccupation : Le taux d'inoccupation des logements locatifs indique le pourcentage de logements disponibles dans l'ensemble du parc locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) obtient le taux d'inoccupation des logements en effectuant une enquête (un sondage) annuellement, chaque mois d'octobre.

⁷⁶ Vivre en Ville.

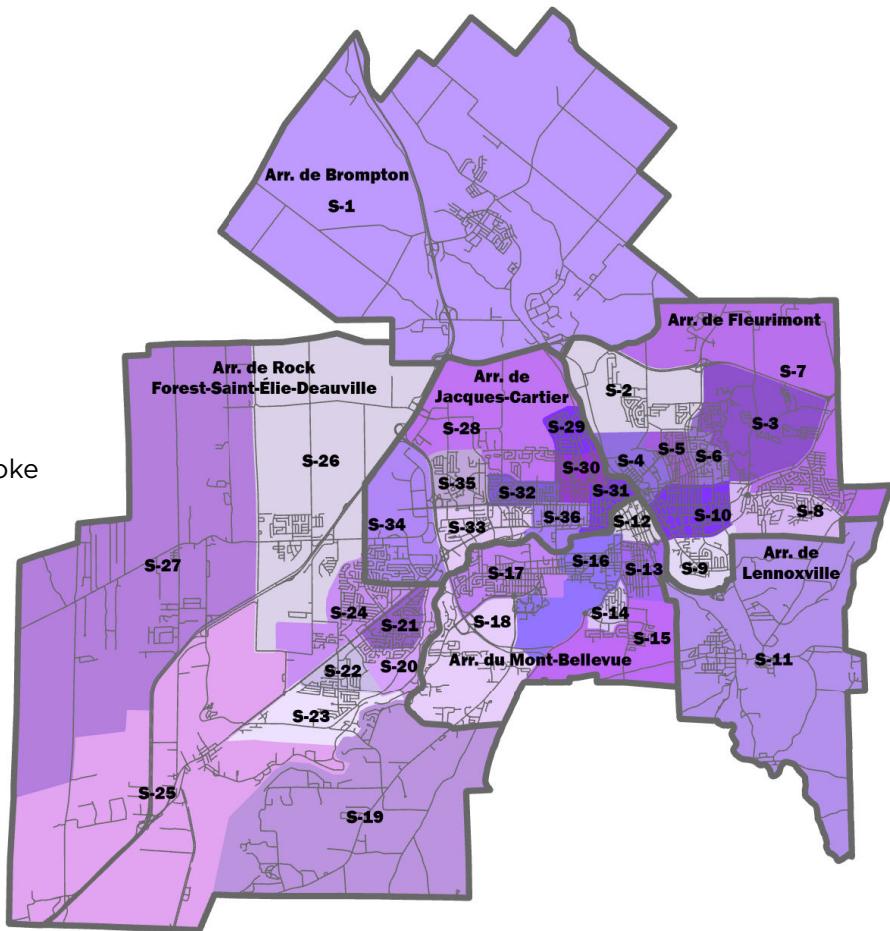
⁷⁷ Idem.

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des communautés du réseau local de service (RLS) de Sherbrooke

- S-1 : Brompton
- S-2 : Aéroport
- S-3 : Julien-Ducharme
- S-4 : Pin-Solitaire
- S-5 : Saint-Michel
- S-6 : Jardins-Fleuris
- S-7 : Desranleau
- S-8 : des Châteaux
- S-9 : Marie-Reine
- S-10 : Saint-Jean-Baptiste
- S-11 : Lennoxville
- S-12 : Centre-ville de Sherbrooke
- S-13 : Immaculée-Conception
- S-14 : Grands-Monts
- S-15 : du Phare
- S-16 : Sainte-Jeanne-d'Arc
- S-17 : Université
- S-18 : Sainte-Catherine
- S-19 : Petit-Lac-Magog
- S-20 : Boisé-Fabi
- S-21 : Beaulieu
- S-22 : Châteaux d'eau
- S-23 : Parc central
- S-24 : Mi-Vallon
- S-25 : Deauville
- S-26 : Croisée des aventuriers
- S-27 : Saint-Élie
- S-28 : Beckett
- S-29 : Hélène-Boullé
- S-30 : Saint-Alphonse
- S-31 : Vieux-Nord
- S-32 : Laurentie
- S-33 : Saint-Boniface
- S-34 : Chauveau
- S-35 : André-Viger
- S-36 : Saint-Jean-de-Brébeuf



Source : Observatoire estrien du développement des communautés. Tableau de bord des communautés de l'Estrie.
<https://oedc.qc.ca/tableau-de-bord-des-communautes-de-lestrie/>

ANNEXE 2

Données sur le revenu et l'emploi pour les communautés défavorisées sur les plans matériel et social et pour le RLS de Sherbrooke, 2021

TABLEAU 3 : DONNÉES SUR LE REVENU ET L'EMPLOI POUR LES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES SUR LE PLAN MATÉRIEL ET SOCIAL ET POUR LE RLS DE SHERBROOKE, 2021

Indicateurs	Pin-Solitaire	Saint-Michel	Jardins-Fleuris	Marie-Reine	Saint-Jean-Baptiste	Centre-ville de Sherbrooke	Immaculée-Conception	Grands-Monts	Sainte-Jeanne-d'Arc	Saint-Boniface	Sherbrooke
Population n'occupant pas un emploi											
Hommes 24 à 64 ans	31,7 %	34,1 %	32,9 %	20,5 %	29,3 %	36,5 %	31,5 %	30,2 %	30,8 %	26 %	20,2 %
Femmes 24 à 64 ans	36 %	35 %	40,3 %	30,3 %	33,9 %	37,7 %	30,5 %	36,7 %	34,6 %	29,6 %	23,8 %
Total, 24 à 64 ans	33,2 %	34,3 %	36,9 %	25,9 %	31,6 %	37,2 %	31,2 %	33,5 %	32,4 %	27,6 %	27,6 %
Population occupant un emploi											
15 à 24 ans	72,7 %	60,3 %	66 %	67,1 %	53,2 %	62,9 %	68,4 %	65,6 %	55,2 %	71,1 %	62,9 %
65 ans ou plus	7,8 %	9 %	7,9 %	6,1 %	7,3 %	7,9 %	10,8 %	7,6 %	10,3 %	5,8 %	10,1 %
Part du revenu total provenant de transferts gouvernementaux	31,1 %	34,4 %	37,4 %	26,5 %	35 %	33,3 %	33,6 %	30,7 %	32,3 %	31,8 %	21,6 %
COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux	8,6 %	8,2 %	8,5 %	5,7 %	7,6 %	11,4 %	10,1 %	10,4 %	9 %	5,6 %	5,4 %
Taux d'assistance sociale	12,3 %	16,7 %	18,5 %	8,1 %	20,3 %	23,5 %	16,2 %	10,9 %	13,4 %	5,2 %	6,3 %
Revenu total médian après impôt											
Hommes 15 ans ou plus	27 600 \$	31 600 \$	28 600 \$	34 800 \$	31 200 \$	24 800 \$	28 600 \$	27 800 \$	29 400 \$	34 400 \$	36 800 \$
Femmes 15 ans ou plus	25 000 \$	26 400 \$	26 800 \$	33 200 \$	26 600 \$	24 800 \$	27 200 \$	25 000 \$	26 200 \$	27 800 \$	32 000 \$
65 ans ou plus	26 400 \$	24 000 \$	24 200 \$	27 400 \$	25 200 \$	22 400 \$	23 200 \$	23 200 \$	24 600 \$	27 200 \$	27 800 \$
Revenu total médian des ménages (Total)	37 600 \$	40 000 \$	38 400 \$	52 800 \$	39 200 \$	29 800 \$	38 800 \$	40 400 \$	38 000 \$	41 600 \$	55 200 \$

Source : Direction de santé publique de l'Estrie, Équipe de surveillance de la santé de la population et de l'évaluation (2023)

ANNEXE 3

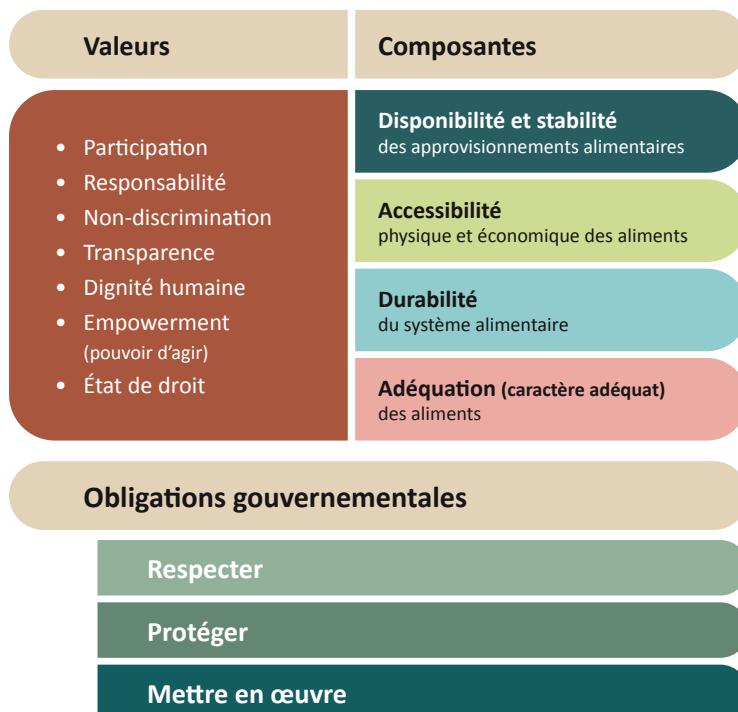
Récapitulatif du droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental reconnu au niveau international et par le Canada, y compris par le Québec.

Il garantit à chaque personne le droit d'avoir **un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, correspondant à ses besoins et choix alimentaires, le tout en respect de la durabilité des systèmes alimentaires pour les générations actuelles et futures.**

Il se définit à travers ses :



RCCQ

Regroupement
des cuisines collectives
du Québec



